

PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DES LIEUX

ÉTAT DES LIEUX

Cette première partie du rapport brosse un portrait des VACS en culture au Québec à partir des perspectives des personnes réunies dans le cadre du *Sommet*, mises en relief par des données issues d'études menées ailleurs dans le monde. Elle permet de considérer les impressions de la prévalence des VACS au Québec par rapport à leur prévalence documentée dans des études scientifiques ainsi que de se doter d'une vue d'ensemble des types de VACS dont il y est question et des facteurs qui semblent en accroître les risques, qui peuvent être relatifs aux lieux, aux rapports sociaux, à la nature et à l'organisation du travail, et à l'identité des personnes concernées.

Cette première partie du rapport aborde également les effets des VACS, notamment leurs impacts sur les individus et sur le milieu culturel en général et les différentes réactions qu'elles entraînent, tant chez les personnes témoins que chez les personnes victimes. Cet état des lieux se conclut par une synthèse des principales préoccupations du milieu culturel québécois.

1.1 Prévalence des VACS

« Chaque fois est une fois de trop⁶. »

De façon générale, les personnes ayant participé au *Sommet* estiment que la prévalence des VACS dans leur milieu est « difficile à évaluer », « difficile à chiffrer ». Les multiples enquêtes conduites à travers le monde – au Canada (Aftermetoo, 2021 ; Bernier et al., 2022 ; Conseil des Montréalaises, 2017 ; Paré et Brouard, 2018), aux États-Unis (Lehman et Morris, 2018 ; OurMusicMyBody, 2017 ; trivedi et Wittman, 2018), au Royaume-Uni (Musicians' Union, 2021 ; Stone, 2018 ; The Stage, 2018), en France (Mairesse, 2022), en Norvège (Kleppe et Røyseng, 2016), en Amérique latine (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021) et en Australie (French, 2014 ; Media Entertainment & Arts Alliance, 2017 ; Shehadie et The Review Team, 2022) – convergent vers un portrait alarmant. Malgré des variations en fonction des définitions et des outils méthodologiques mobilisés pour les mesurer, les VACS en culture apparaissent dans l'ensemble de la littérature comme un phénomène récurrent.

1.1.1 Des VACS « fréquentes »

De façon générale, les personnes ayant participé au *Sommet* estiment que les VACS seraient, dans toute leur diversité, « assez fréquentes ».

Elles se produiraient le plus souvent au sein de son propre milieu de travail, que l'on jugeait auparavant sécuritaire, mais où certaines personnes, notamment lors de situations festives, dans le cadre de relations d'autorité ou dans des contextes professionnels imposant une certaine intimité – ce dont il sera question dans la section « 1.3 Facteurs de vulnérabilisation aux VACS » – adoptent des comportements déplacés. Un·e répondant·e du milieu de la diffusion de spectacles exprimait : « Il n'y a pas une année où je ne vois pas quelque chose passer dans mon univers. » Un·e autre rapportait que « 100 % des personnes » qui avaient suivi les formations qu'elle donne en matière de VACS ont vécu au moins une fois un geste qui correspond à une VACS.

Les données québécoises et canadiennes énoncées en introduction du présent rapport concordent avec les données obtenues d'études menées ailleurs dans le monde. Dans l'industrie étatsunienne du théâtre, le tiers des artistes indiquent avoir fait l'objet de harcèlement sexuel au travail (Lehman et Morris, 2018). En Amérique latine, c'est le cas de près de quatre personnes sur dix (37,4 %) travaillant dans le secteur des arts de la scène et des arts audiovisuels (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021). En Nouvelle-Angleterre, 81 % des personnes œuvrant dans le domaine des arts de la scène rapportent avoir été victimes au travail de harcèlement sexuel, d'inconduite,

6. Les citations mises en exergue des différentes sections et sous-sections proviennent toutes de personnes qui ont participé au *Sommet* le 26 septembre 2023. Elles ont été anonymisées afin de mettre en valeur la voix du milieu culturel québécois telle qu'elle s'est exprimée ce jour-là, tantôt de façon consensuelle, tantôt de façon contrastée, au sujet des VACS en culture.

d'abus ou d'autres situations inconfortables de nature sexuelle (Stone, 2020). Si les VACS infusent la totalité des secteurs professionnels, leur gravité s'avère singulière au sein du milieu culturel, qui en présente **une prévalence supérieure à celle d'autres milieux de travail**. Dans une étude britannique sur le sujet, des comédien·nes rapportaient avoir subi du harcèlement sexuel en plus grand nombre que dans tout autre milieu professionnel, y compris les prisons, le système de la santé et les forces armées (Kleppe et Røyseng, 2016).

1.1.2 La fréquence des VACS selon les secteurs

Les études consultées permettent de constater que les VACS sont présentes dans tous les secteurs culturels. Selon les données de L'Aparté issues des dossiers reçus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2024 (voir figure 2), certains secteurs sont surreprésentés dans les dossiers des différents types de violences et de harcèlement pris en charge par l'organisme (sexuel, psychologique, discriminatoire et criminel). En effet, 18,1 % des dossiers proviennent de la télévision et du cinéma ; 15,5 % du théâtre ; 11,5 % des arts visuels et 10,3 % de la musique. Il est à noter qu'une personne requérante peut avoir identifié plusieurs secteurs culturels auxquels son travail est associé.

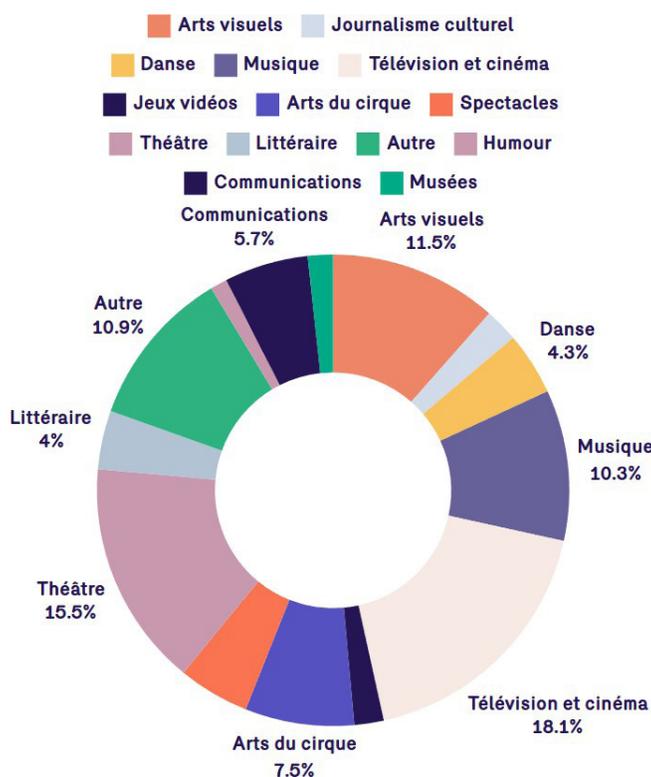


Figure 2 : Provenance du secteur culturel par dossier reçu par L'Aparté à partir d'un échantillon de 338 données

Les VACS touchent non seulement les personnes qui travaillent dans les secteurs culturels, mais aussi celles qui sont en apprentissage (notamment dans les écoles d'art) ainsi que celles qui fréquentent les lieux de la culture à titre de membres des publics. En effet, plusieurs études d'ici et d'ailleurs qui s'attardent aux festivals, aux concerts et à la vie nocturne notent que près de la moitié des membres du public ont été exposé·es à du harcèlement sexuel en contextes festifs (Conseil des Montréalaises, 2017 ; OurMusicMyBody, 2017 ; Quigg et al., 2020).

1.1.3 Une répartition inégale des savoirs

*« Pour une personne, c'est du harcèlement,
tandis que pour une autre, c'est du flirt.
Elle est où, la ligne ? »*

La difficulté à chiffrer et évaluer la prévalence des VACS dans le milieu culturel québécois s'explique d'abord par des divergences d'interprétation quant à ce qui constitue un acte « anodin » et ce qui constitue une violence. Cela entraîne des difficultés à identifier les VACS au moment où elles se produisent, surtout dans le cas des VACS les plus insidieuses. Les personnes ayant participé au *Sommet* sont d'avis qu'il y aurait un « **aspect subjectif** » à l'interprétation de ce qui constitue une VACS. En l'absence d'une définition commune, elles trouvent difficile de savoir où « la ligne » doit être tracée, soit « la limite entre ce qui est du harcèlement et ce qui n'en est pas ». Cette difficulté est accrue pour beaucoup de personnes sous contrats (notamment les artistes pigistes) dont le travail n'était pas, jusqu'à tout récemment, régi par une politique définissant les VACS en amont de leur embauche. Depuis juin 2022, en vertu de *Loi sur le statut de l'artiste* (LSA), tous les producteurs et les diffuseurs ont l'obligation de mettre en place une politique contre le harcèlement (incluant les VACS) dans le cadre de leurs relations avec les artistes (la LSA est abordée en détails dans la deuxième partie du rapport, plus particulièrement dans la sous-section 2.5.1). Malgré la présence de ce cadre juridique, les répondant·es ne possèdent pas une connaissance égale de ce qui constitue une VACS, ce qui limite l'opérabilité de ces politiques. Un·e répondant·e affirmait que les personnes qui travaillent en culture ont l'impression de fonctionner dans un contexte non régulé au regard des VACS, dans lequel le fait d'établir ses limites relèverait d'un choix très individuel, comme en atteste cette citation tirée d'une discussion lors du *Sommet*: « La petite tape sur les fesses, est-ce qu'elle me dérange, ou non ? ».

Cette répartition inégale des savoirs peut être partiellement **liée au secteur culturel dont il est question**. Des représentant·es de certains secteurs expliquaient que dans leur milieu de travail, « on ne parle pas des VACS ». À titre d'exemple, une personne familière avec les métiers d'art rapportait qu'il ne s'agit pas d'un milieu où les gens manient la parole comme dans le milieu du théâtre. Les artistes de ce milieu manient « la matière » et ne parlent pas des VACS, ce qui engendrerait une plus grande difficulté à les identifier.

Selon certain·es, la connaissance variable de ce qui constitue une VACS serait aussi attribuable à une **dimension générationnelle**. Un·e répondant·e expliquait : « Il y a 15 ans, on acceptait peut-être des choses qu'on n'accepte plus maintenant. C'était dans les mœurs. La notion de consentement n'était pas aussi connue. Certains gestes considérés comme des VACS aujourd'hui ne l'étaient pas dans ce temps-là. » Plusieurs participant·es aux échanges du *Sommet* notaient que les populations plus âgées dans leur milieu feraient preuve d'une plus grande tolérance face à certains gestes qui constituent des VACS. Les personnes qui ont discuté de cette dimension se demandent comment sensibiliser cette génération, lui donner les « cadres », l'« éducation » et les « outils » pour identifier les VACS.

Cette inégalité dans la répartition des savoirs propres aux VACS serait également en partie attribuable à certaines **disparités régionales**. Des participant·es au *Sommet* soulignaient qu'un grand nombre de ressources visant à informer et à sensibiliser à l'égard des VACS semblaient centralisées à Montréal ou ne seraient pas adaptées aux réalités des personnes qui vivent en régions éloignées des grands centres. D'autres ajoutent que la « réalité sociologique » à l'égard des VACS serait différente lorsqu'on s'éloigne des grands centres urbains et qu'il faudrait donc veiller à l'aborder autrement. Quelle qu'en soit la raison, les participant·es au *Sommet* étaient en général d'avis que la sensibilité à l'égard des VACS ne semble pas être la même d'une région à l'autre, ce qui complique à la fois l'identification des VACS ainsi que, par extension, l'évaluation de leur prévalence.

1.1.4 Des taux de signalements faibles

À cette connaissance variable de ce qui constitue une VACS s'ajoute la différence entre la prévalence réelle des VACS et leur taux de signalement auprès des organisations présentes lors du *Sommet*. Des personnes ayant participé au *Sommet* estiment qu'une grande proportion des situations ne sont pas signalées sur les milieux de travail, une préoccupation qui sera abordée plus amplement dans la sous-section 2.5.3 de la seconde partie du présent rapport. Elles sont d'avis qu'une longue période peut s'écouler entre le moment où une situation de VACS a lieu et le moment où la personne victime décide de la signaler (à cet effet, voir la sous-section 2.5.1.2 de la seconde partie du rapport, qui aborde les délais de prescription). Une juriste du milieu culturel mentionne à cet effet que malgré ses fonctions protégées par le secret professionnel, **personne ne lui a jamais confié de situation de VACS vécue**. Les raisons de la prépondérance du non-signalement sont détaillées dans la sous-section 1.6, qui porte sur les réactions des personnes victimes et témoins de VACS.

Parmi les situations qui sont dénoncées, des participant·es au *Sommet* estiment qu'une « infime proportion des personnes qui sont victimes de VACS font appel à des services juridiques ». Elles sont également d'avis que les données disponibles sur les VACS peuvent être biaisées par le fait que « les personnes ne vont pas nécessairement dire dans les sondages qu'elles sont victimes » ou encore « qu'elles ne

sont pas nécessairement conscientes qu'elles le sont ». Une personne rapportait que dans certains milieux, comme les orchestres classiques, certaines personnes expriment n'avoir jamais eu connaissance d'un signalement formel de VACS, même si elles sont au courant que de tels actes se sont produits. Il en va de même dans le milieu du théâtre jeunesse, où très peu de signalements auraient été observés par les représentant·es des organisations de ce milieu, même si les personnes qui y œuvrent se disaient conscientes de ce qui constitue une VACS. De l'avis d'un·e répondante, le milieu culturel peut être considéré « comme une grande famille » et les gens ne veulent pas se dénoncer entre eux.

1.2 Types de VACS

Les personnes ayant participé au *Sommet* rapportent qu'elles auraient été mises au courant de davantage de situations de harcèlement discriminatoire, de situations impliquant des comportements déplacés, d'attitudes, de regards, de paroles, de communications répétées avec photos, etc., que de situations d'agressions physiques et sexuelles, bien que ces dernières surviennent quand même. Au Québec, selon les données de L'Aparté issues des dossiers reçus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2024 (voir figure 3), 16,7 % des dossiers rapportent des cas d'agression sexuelle; 14,1 % portent sur du harcèlement sexuel (défini soit comme une répétition d'actes à connotation sexuelle sans qu'il y ait forcément de contacts physiques ou comme un seul acte grave); 11,7 % portent sur des inconduites et comportements inadéquats; et 7,8 % rapportent des cas d'intimidation (liée à des situations d'abus de pouvoir). Il est à noter que chaque dossier reçu peut porter sur plus d'une forme de violence ou de harcèlement, partant du constat que les différentes formes de violence et de harcèlement sont souvent interreliées. Dans la figure 3, la forte proportion de harcèlement psychologique (34,7 %) est d'ailleurs révélatrice du fait que plusieurs types de VACS comportent également une composante de harcèlement psychologique. Tel qu'il sera abordé dans la section « SOUTENIR » de la seconde partie de ce rapport, tous les types de VACS ont des conséquences psychologiques sur les personnes qui les subissent⁷.

En cumulant les cas d'agression sexuelle, d'inconduites et comportements inadéquats ainsi que de harcèlement sexuel (voir figure 4), on observe que 42,5 % des dossiers ouverts à L'Aparté concernent des VACS, sur un total de 412 observations obtenues entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2024. Comme c'est le cas pour les données qui apparaissent dans la figure 2, une même personne peut soulever plusieurs types de mandats juridiques à L'Aparté, ce qui rappelle que différents types de violences et de harcèlement sont souvent imbriqués.

7. Dans la définition de harcèlement psychologique (incluant le harcèlement sexuel) de la *Loi sur les normes du travail* et réutilisée dans la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste*, il est spécifié que la conduite vexatoire porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne qui en est victime (Art. 81.18 de la *Loi sur les normes du travail*) Référence : [N-1.1 - Loi sur les normes du travail \(gouv.qc.ca\)](#).

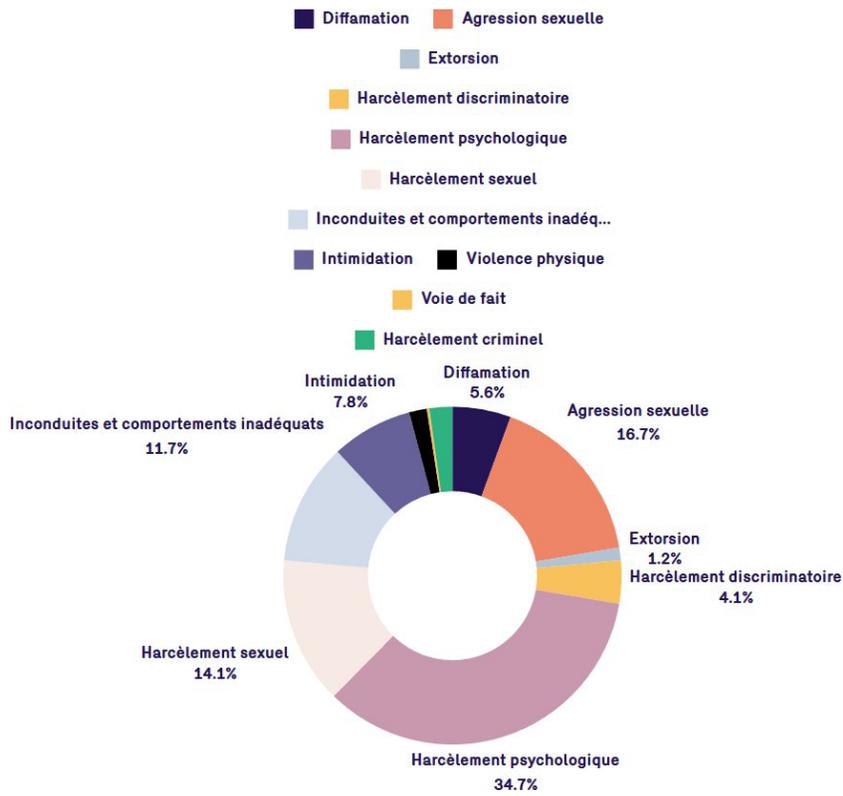


Figure 3 : Nature des mandats reçus par L'Aparté, sur 412 observations

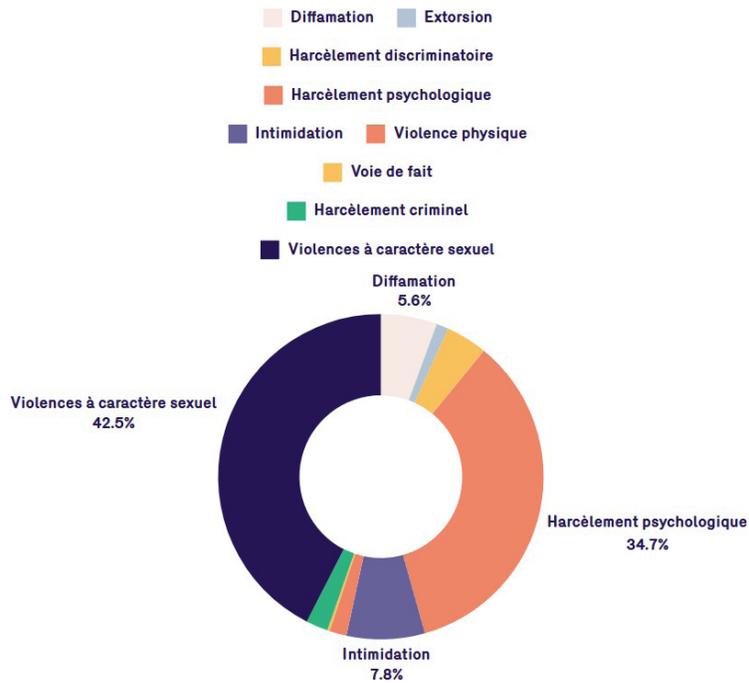


Figure 4 : Proportion des violences à caractère sexuel parmi les mandats reçus par L'Aparté, sur 412 observations

1.2.1 Les VACS « du quotidien »

Lorsque questionnées sur les types de VACS dont elles ont conscience dans leur secteur culturel, les personnes ayant participé au *Sommet* rapportent le plus souvent ce qu'elles appellent des VACS « ordinaires » ou « du quotidien », ou encore du « harcèlement courant⁸ ». Les VACS « du quotidien » qu'elles décrivent regroupent un ensemble de **gestes déplacés en milieu de travail, d'apprentissage ou de loisir** qui sont le plus souvent « sournois », « insidieux », mais qui sont récurrents et qui se maintiennent dans le temps. Une participante offrant de la formation sur le sujet définit ces VACS de cette façon :

Ça peut être une parole, un geste, un comportement, une action qui met quelqu'un mal à l'aise, qui est déplacé. Ça peut être à répétition, ça peut être sous forme d'intimidation, après qu'on [a] fait savoir à la personne qui l'a commis que son acte est déplacé. Ça peut même être une farce, un commentaire qui a l'intention d'être drôle et qui exerce une forme de harcèlement ou de discrimination.

Si les répondant·es jugent que ces types de VACS n'appellent pas à une intervention immédiate ou directe de la police, ils ne sont **pas non plus anodins**, et ils **tendent à être normalisés**. Les personnes qui les commettent peuvent ignorer qu'elles sont en train d'en commettre. Elles perçoivent plutôt qu'elles font des « blagues » et, lorsqu'on leur signale la nature déplacée de leur comportement et le malaise qu'il crée, assurent que « ce n'était pas [leur] intention ». Pourtant, pour plusieurs participant·es, il y a dans chacun de ces gestes « une tentative de prise de pouvoir sur la personne victime ». D'autres ajoutent : « Il n'y a pas de petites et de grandes [violences] » ; « Il n'y a pas de hiérarchie dans les violences ».

Plusieurs personnes victimes éprouvent de la difficulté à déterminer si l'inconfort qu'elles ont ressenti en lien avec un acte en fait une VACS. Même si, sur le plan juridique, ce sont les actes qui déterminent la présence de VACS et non l'existence de conséquences (par exemple, l'inconfort ressenti) pour les personnes victimes, ces dernières peuvent avoir besoin de temps pour prendre conscience des conséquences d'une (ou de plusieurs) VACS sur leur vie. En outre, c'est souvent la répétition d'un acte qui en fait une violence. Une répondante illustre : « La première fois, la blague passe [...]. Quand on les isole, on nous dit "come on, c'est juste une blague", mais au cours des années, dans la répétition, dans la durée, quand ça devient ton pain quotidien, ça finit par avoir une force qui relève de la violence. » Dans le même esprit, une autre ajoute : « La répétition de gestes ou commentaires anodins peut faire en sorte qu'ils deviennent de moins en moins anodins. »

Il apparaît donc difficile pour le milieu de la culture **d'identifier les incivilités « du quotidien »** comme des violences lorsqu'elles se produisent et, par extension,

8. Il est à noter que cette définition par les participant·es ainsi que toutes celles qui suivront ne correspondent pas aux définitions juridiques qui se retrouvent dans les lois, jurisprudences et doctrines.

d'accompagner les personnes qui les subissent et de responsabiliser celles qui les commettent. Comme l'exprimait une personne participante : « Tout le monde n'a pas en tête la même chose lorsqu'il est question de définir les VACS et tout le monde ne pensera pas qu'un commentaire déplacé ou une blague sexiste peu[ven]t être considéré[s] comme [des] VACS. » Une autre ajoute : « On ne se rend souvent pas compte qu'on est en train de faire preuve de harcèlement ou de violence à caractère sexuel. » Les participant-es souhaitent également « **dénormaiser** » les VACS dans le milieu culturel et véhiculer l'idée que, peu importe le métier exercé, il n'est pas « **normal de vivre des VACS dans notre milieu de travail** ». La normalisation des VACS « du quotidien » participe à ce que certain-es participant-es désignent « la culture du viol », définie dans les tables de discussions comme un système qui maintient des interstices ouverts à la commission de VACS.

Les différentes sous-sections qui suivent font état de spécificités liées à certains types de VACS du quotidien, au-delà des questions liées à leur prévalence et à leur identification abordées ci-haut.

1.2.1.1 Les paroles à caractère sexuel, transphobe ou homophobe

L'expérience de paroles à caractère sexuel (ou paroles à connotation sexuelle) peut se manifester sous différentes formes (et ce, tant entre collègues ou dans le cadre de collaborations entre personnes de même niveau qu'entre personnes de différents niveaux hiérarchiques), incluant des questions intrusives sur la vie privée, des commentaires déplacés ou des blagues de nature suggestive et des sous-entendus. Au Québec, 78 % des personnes répondantes à une étude menée dans l'industrie de l'humour rapportent avoir fait l'expérience de paroles désobligeantes à caractère sexuel (Paré et Brouard, 2018). L'expérience de paroles à caractère sexuel désobligeantes ne se limite pas aux interactions en personne, mais peut également se prolonger par l'intermédiaire des technologies numériques, qui peuvent donner lieu à des communications professionnelles récurrentes hors des heures de bureau, susceptibles de dériver vers des communications intimes non sollicitées. Cela inclut la réception de courriels, d'appels, de messages textes ou de commentaires ciblant le genre sur les médias sociaux (Aftermetoo, 2021). Ce type spécifique de VACS a été documenté à travers une variété de secteurs culturels, y compris ceux de la mode (Crowley, 2021), du jeu vidéo (Mettler, 2022 ; Stoeber, 2021), du théâtre (Lehman et Morris, 2018 ; Media Entertainment Arts Alliance, 2017 ; Stone, 2020) ainsi que des arts de la scène, du cinéma et de la télévision (Aftermetoo, 2021).

Les paroles à caractère sexuel peuvent également viser l'orientation sexuelle et l'identité, la modalité ou l'expression de genre sous forme de commentaires transphobes ou homophobes (Olander, 2022 ; Woodzick, 2020). La littérature scientifique fait état du rôle joué par les médias dans la reproduction de ces violences d'ordre langagier (Best, 2021 ; Mandradjieff et Alterowitz, 2022). En raison d'un manque de familiarité avec les réalités des personnes trans et non binaires, Best note que la presse peut faire

usage d'un langage inadéquat lorsqu'il est question d'artistes trans et non binaires, faisant par exemple état de confusion entre les expériences des femmes trans et celles des hommes gais, parfois considérées comme analogues (Best 2021 ; Mandradjieff et Alterowitz, 2022). À l'inverse, les médias peuvent déployer une couverture sensationnaliste pour traiter des personnes de la DSPG en culture. La focalisation est mise sur la transition médicale, le bouleversement des rôles de genre ou les incidents dramatiques (Best, 2021). Comme le déplore l'étude de Best, les artistes trans et non binaires se trouvent par là homogénéisé·es ; étant réduit·es à leur simple identité trans ou non binaire, leur pratique artistique est reléguée à l'arrière-plan.

1.2.1.2 Le mégenrage

Les paroles à caractère transphobe s'accompagnent parfois de mégenrage, soit l'utilisation intentionnelle et répétée des mauvais pronoms et accords en référence à un individu. Le mégenrage peut aussi s'accompagner de l'usage du « morinom », soit l'usage de « l'ancien prénom d'une personne non binaire ou d'une personne trans ayant effectué une transition de genre », qui correspond au « prénom donné à une personne à sa naissance, mais que celle-ci ne souhaite plus qu'on emploie pour la désigner » (Office québécois de la langue française, 2022). En l'absence de politiques institutionnelles sur le mégenrage, les personnes trans et non binaires se retrouvent sans recours face à de telles situations (Olander, 2022 ; Woodzick, 2020).

1.2.1.3 Les regards insistants, le voyeurisme et le stalking

Au Canada, parmi les personnes travaillant dans les secteurs des arts du spectacle, du cinéma et de la télévision, 47 % indiquent avoir fait l'expérience de regards ou de gestes à connotation sexuelle non désirés, tandis que 14 % disent avoir été victimes de « *stalking* » (Aftermetoo, 2021). Les regards insistants constituent d'ailleurs une forme de VACS identifiée à travers l'ensemble des secteurs culturels, incluant le milieu de la musique (Shehadie et The Review Team, 2022) et celui du théâtre (Heyliger, 2021 ; Lehman et Morris, 2018 ; Media Entertainment & Arts Alliance, 2017).

1.2.1.4 L'exposition non consentie à du matériel sexuel

Bien qu'elle n'ait pas été spécifiquement nommée lors du *Sommet*, l'exposition non consentie à du contenu sexuel apparaît être une expérience commune à bon nombre de personnes qui travaillent en culture (Lehman et Morris, 2018 ; Media Entertainment & Arts Alliance, 2017). Au Canada, un cinquième (22 %) des personnes œuvrant dans les industries du cinéma, de la télévision et des arts du spectacle indiquent avoir été exposées sans leur consentement à des photos, à des vidéos ou à des descriptions à caractère sexuel (Aftermetoo, 2021). Cette exposition peut également découler de collègues qui, sans recourir à la coercition, exposent leurs pairs à des conversations ou à des gestes excessivement sexuels dans un contexte non privé (Stone, 2020).

1.2.1.5 Les gestes à caractère sexuel

Près de la moitié des femmes répondantes à une étude sur l'industrie de l'humour ont rapporté avoir vécu une expérience de gestes à caractère sexuel (Paré et Brouard, 2018). D'autres femmes affirment en avoir vécu dans le contexte d'une improvisation, notamment dans le cadre de matchs (Robert Durant, 2020). La littérature sur le sujet relève que certaines personnes participant à des matchs d'improvisation profitent du couvert de l'humour pour commettre des gestes qui n'auraient pas été tolérés hors match (Walsh-Viau et Joubert, 2022). Ces gestes incluent le fait d'être touché·e ou frôlé·e de manière indument familière, une expérience vécue par près de la moitié des artistes travaillant dans les théâtres (Media Entertainment & Arts Alliance, 2017). Des femmes œuvrant à titre de photographes de concerts en ont également fait l'expérience (Lough, 2020). Ces VACS ont également été identifiées dans le milieu de la mode (Crowley, 2021) et de la musique (Shehadie et The Review Team, 2022), notamment dans le cadre de festivals où des incidents d'attouchements non désirés ont été signalés (Fileborn et al., 2020).

1.2.1.6 La violence liée à l'intimité corporelle

Trente-sept pour cent (37 %) des répondant·es ayant œuvré en arts de la scène mentionnent avoir été contraint·es à se changer dans un lieu non privé (Stone, 2020). L'intrusion d'hommes cisgenres dans les salles d'allaitement sur les lieux de travail, qu'on peut trouver notamment dans l'industrie du jeu vidéo, est perçue par un grand nombre de répondant·es comme une forme de violence liée à l'intimité corporelle (Mettler, 2022).

1.2.2 Les agressions sexuelles

Outre les VACS « du quotidien », nombre de participant·es au *Sommet* mentionnent que « tous les types de VACS » sont présents dans leur secteur, certain·es précisant avoir été mis·es au courant d'agressions sexuelles.

Les menaces d'agressions sexuelles et la concrétisation de ces menaces font partie des VACS recensées dans les études consultées. Ces agressions ont entre autres été documentées dans les secteurs du jeu vidéo (Schoemann, 2021), de la musique (Shehadie et The Review Team, 2022) et du théâtre (Lehman et Morris, 2018 ; Media Entertainment & Arts Alliance, 2017 ; Stone, 2018). Au Canada, près du cinquième (18 %) des personnes œuvrant dans les secteurs des arts du spectacle, du film et de la télévision disent avoir subi une agression sexuelle dans le cadre de leur carrière (Aftermetoo, 2021). À titre comparatif, dans l'ensemble des milieux de travail, 13 % des femmes sondées dans le cadre de la recherche menée par Burczycka (2020) ont déclaré avoir subi une agression sexuelle. Ce taux est significativement plus bas pour les hommes (3 %).

Les agressions sexuelles peuvent se manifester de différentes manières. Dans le milieu de l'improvisation, Emmanuelle Walsh-Viau (2022) mentionne avoir fait partie « de celles qui se sont fait prendre les seins en pleine improvisation par un coéquipier qui voulait faire rire le public » (p. 137). Dans l'industrie du jeu vidéo, la championne québécoise Stéphanie Harvey mentionne s'être fait « attraper les fesses » par un autre joueur lors d'une compétition (Agence France-Presse, 2020). Les agressions sexuelles peuvent également s'inscrire dans le cadre de rapports de pouvoir avec des mentors, qui profitent du lien éducationnel ou de la nature incarnée du travail culturel, laquelle peut parfois mener à des interprétations ou à des représentations érotiques, pour outrepasser le cadre de la relation pédagogique ou de mentorat (McCadden, 2015 ; Risner, 2002 ; The Stage, 2018).

Selon des personnes participantes au *Sommet*, la médiatisation de VACS perçus comme étant « plus sévères » (agressions sexuelles, infractions criminelles) ont contribué, en choquant le milieu, à ouvrir la voie à une plus grande sensibilité face aux gestes, paroles et actes à connotation sexuelle qui étaient auparavant perçus comme anodins, ancrés « dans la culture ».

1.2.3 Les VACS entre partenaires intimes

Les violences entre des couples de personnes qui fréquentent les mêmes lieux de travail, de loisir et d'apprentissage font aussi partie des types de VACS rapportés par les participant·es au *Sommet*. Lorsque la sphère privée (relations intimes) se mêle à la sphère professionnelle, cela peut représenter un véritable défi pour les personnes en charge d'intervenir.

1.2.4 Les VACS au sein des relations de pouvoir

Les types de VACS rapportés lors du *Sommet* sont indissociables de la difficulté à mettre en place certaines limites en raison de la nature même du travail dans les milieux artistiques, tel qu'il en sera plus abondamment question dans la sous-section « 1.3 Facteurs de vulnérabilisation aux VACS ». Or, ces limites sont souvent encore plus difficiles à établir dans ce que beaucoup de participant·es appellent les « relations de pouvoir » entre une personne qui bénéficie d'une renommée ou d'un pouvoir décisionnel et une autre qui travaille avec elle, par exemple entre un·e coach d'improvisation et un·e joueur·se, entre un·e éditeur·rice et un·e auteur·rice, entre les personnes responsables de la technique de scène et les artistes interprètes, entre un·e gérant·e et son artiste, etc.

Ces relations de pouvoir peuvent mener à des VACS comme la coercition sexuelle lorsqu'une personne utilise son rapport de pouvoir ou d'influence pour initier des rapports sexuels. Un·e gérant·e exigeant des « faveurs sexuelles » de la part d'un·e artiste en échange de ses services a souvent été cité comme exemple lors du *Sommet*.

Certain·es participant·es précisent que cette relation de pouvoir peut se produire dans les deux sens, par exemple dans le cas où une vedette userait du fait que l'équipe de gérance, d'édition ou de production a besoin d'elle pour faire fonctionner son entreprise. Dans ce contexte, le rapport de pouvoir peut également conduire à ce que des VACS soient commises. Deux études consultées révèlent d'ailleurs que la coercition sexuelle est assez fréquente à travers les secteurs culturels canadiens. Ce sont 13 % des répondant·es de l'étude d'Aftermetoo (2021) portant sur les industries canadiennes des arts de la scène, du cinéma et de la télévision qui disent en avoir été victimes. Au Québec, une femme sur cinq travaillant dans l'industrie de l'humour rapporte s'être fait proposer des opportunités de travail en échange de faveurs sexuelles (Paré et Brouard, 2018).

1.2.5 *Le harcèlement sexuel à l'intersection des autres formes de harcèlement*

Les types de VACS commises et subies dans le milieu culturel **sont indissociables des autres formes de harcèlement**, que ce soit le harcèlement verbal ou discriminatoire en fonction du genre, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnoculturelle, de l'âge, du statut capacitaire, etc. Une personne participante était d'avis qu'une absence d'intervention en réponse à des comportements comme du harcèlement verbal peut favoriser un climat de tolérance ou de banalisation du harcèlement en général, incluant le harcèlement sexuel. Elle déplorait que le milieu culturel ne voie pas cette association entre différentes formes de harcèlement. Un·e autre participant·e décrivait que, dans le milieu de l'audiovisuel, le harcèlement psychologique lui semblait plus répandu que le harcèlement sexuel, mais que les deux peuvent être cooccurrents (ce que confirment les données de L'Aparté présentées précédemment en figure 3).

En matière de harcèlement discriminatoire, des participant·es soulignaient l'existence de racisme sexuel dans le milieu culturel, soit de commentaires d'ordre à la fois raciste et à connotation sexuelle. Dans les mots d'un·e répondant·e : « [S]ouvent, beaucoup de choses s'imbriquent dans un tel acte. » D'autres rapportaient que les préjugés genrés, qui sont courants dans le milieu culturel, pouvaient conduire à ce que soient confiées à une femme ou à une personne de la DSPG des tâches qui ne correspondent pas à sa description de tâches, mais dont l'attribution découle d'un préjugé genré, ce qui contribuerait à un climat propice aux VACS (dans la deuxième partie du rapport, la sous-section 2.3.3 qui porte sur la prévention par la restructuration, et la sous-section 2.3.6 qui porte sur la prévention par la dépoliarisation des genres, abordent en partie ces préjugés). Une répondante décrivait que dans le milieu de l'improvisation, les violences sexuelles s'inscrivent dans le cadre de préjugés genrés selon lesquels les filles seraient moins drôles. Ne parler qu'aux hommes d'un groupe de musique ou d'une troupe de théâtre mixte, par exemple, sans considérer les autres personnes du groupe ou de la troupe, pourrait créer un terreau fertile à la commission de VACS. Ces questions sont plus largement développées dans la sous-section 1.3.4, relative aux personnes qui subissent des VACS.

1.2.6 Des VACS qui prennent des formes spécifiques selon les secteurs

Selon les participant·es au *Sommet*, certaines des VACS les « plus évidentes », comme les attouchements et baisers non consentis, peuvent être **difficiles à cerner parce qu'elles semblent imbriquées dans les « manières d'être »** propres à certains contextes, certains secteurs culturels, certaines pratiques artistiques ou certaines méthodes d'enseignement de la pratique artistique. Dans le milieu de l'audiovisuel, par exemple, des répondant·es ont rapporté un type de VACS particulier où des scènes intimes sont imposées sans préavis, alors que, pour des raisons budgétaires, le tournage des scènes s'enchaîne rapidement. Dans ces contextes, les artistes n'osent pas refuser de participer à de telles scènes. Dans le milieu de l'improvisation, des répondant·es ont donné l'exemple des publics qui insistent pour que deux joueur·ses s'embrassent dans le cadre d'un match. N'étant pas scriptés par nature, les matchs d'improvisation posent des défis de sécurité importants en lien avec la possibilité d'occurrence d'une VACS. Un·e participant·e au *Sommet* expliquait que le milieu de l'improvisation est généralement d'avis que les joueur·ses ne peuvent pas se retirer d'une telle scène, même si elle les rend inconfortables.

Dans les secteurs qui ne se prêtent pas d'emblée aux performances de l'intime, des personnes ayant participé au *Sommet* citent tout de même des types de VACS qui semblent liés à des contextes propres. En musique classique, on donne l'exemple de deux personnes assises au même pupitre qui se côtoient de près pour de longues heures, plusieurs jours d'affilée, pendant une série de concerts. Dans le théâtre de marionnettes, des VACS peuvent survenir à l'occasion de la manipulation, par deux personnes, d'une même marionnette. Dans le secteur des métiers d'art, on souligne que le rapport à la matière, aux formes et au toucher en fait un milieu tactile qui peut faire de l'atelier d'artiste un lieu propice aux attouchements sexuels. Dans les arts de la scène, les VACS peuvent inclure des commentaires sexualisés sur les corps, qui sont compris comme une partie de l'œuvre artistique. Dans certains pans du secteur de la danse, où les milieux d'apprentissage comme les milieux de travail peuvent imposer aux femmes la pression de conserver un corps juvénile le plus longtemps possible, les types de VACS observés incluent les commentaires qui portent sur les changements corporels liés à la puberté.

Du côté des publics, les contextes de spectacles, de festivals ou d'autres événements à grand déploiement favorisent certains types de VACS. Une étude du Conseil des Montréalaises visant à brosser un portrait de la sécurité des femmes lors des événements extérieurs à Montréal révèle d'ailleurs que 56,4 % des répondantes ont déclaré avoir subi au moins une agression ou une forme de harcèlement parmi les suivantes lors d'un événement extérieur à Montréal: « insultes, poursuite, exhibitionnisme, vol, brutalité physique (gifle, coup, etc.), menace ou attaque avec une arme ou un objet dangereux, dépôt de substances illicites dans une consommation contre son gré, baisers ou tripotage contre son gré, attouchements sexuels contre son gré,

tentative d'agression sexuelle ou agression sexuelle⁹ » (2017, p. 15). Des personnes ayant participé au *Sommet* soulignent le caractère « habituel » et « normalisé » de ces types de VACS dans les festivals. Dans ces contextes, c'est l'« effet de foule » qui normaliserait les VACS en ce qu'il peut donner l'impression aux personnes ayant commis des VACS qu'elles ne seront pas retrouvées, qu'elles sont inatteignables. Heen et Lieberman (2018) expliquent l'effet de foule par le nombre important d'individus réunis lors d'événements festifs qui procure l'anonymat aux personnes susceptibles de commettre des VACS.

1.3 Facteurs de vulnérabilisation aux VACS

De nombreux facteurs semblent accroître la vulnérabilité aux VACS dans le milieu culturel. Ces facteurs sont relatifs aux lieux, aux rapports sociaux, à la nature et à l'organisation du travail, et à certaines caractéristiques propres à l'identité de personnes qui semblent plus susceptibles de subir des VACS.

1.3.1 Les facteurs relatifs aux lieux

De façon cohérente avec les études consultées sur le sujet, les personnes ayant participé au *Sommet* révèlent que les VACS prennent majoritairement place à l'intérieur de trois catégories de lieux : les lieux d'informalité, les lieux d'intimité et les lieux formellement hiérarchisés. Notons que les lieux d'informalité et d'intimité peuvent aussi, à leur façon, être hiérarchisés.

1.3.1.1 Les lieux d'informalité

Les lieux d'informalité regroupent les salles de concert, les tournées, les festivals, les événements informels et les fêtes (Aftermetoo, 2021 ; Bernier *et al.*, 2022 ; Shehadie et The Review Team, 2022). Ces lieux constituent des espaces où les femmes et les personnes non binaires sont plus à risque d'y faire l'expérience de VACS car ils sont caractérisés par une porosité des relations professionnelles et personnelles et une forte culture de consommation d'alcool et de drogues, comme il en sera plus abondamment question ci-dessous dans la sous-section 1.3.2 consacrée aux rapports sociaux. **Ces lieux et les dynamiques qu'ils engendrent créent un contexte propice au dépassement des limites et à la commission de violences** (Kleppe et Røyseng, 2016 ; Walsh-Viau et Joubert, 2022 ; Younghee et Neideck, 2020). Ils sont également caractérisés par l'absence d'effectivité des instruments de protection mis en place par

9. La terminologie reprise dans le corps du texte est celle utilisée dans l'étude du Conseil des Montréalaises (2017). Les types de VACS cités dans cette énumération ne correspondent pas aux définitions juridiques que l'on retrouve dans les lois, jurisprudences et doctrines. À ce sujet, voir notamment *Les agressions sexuelles : De quoi parle-t-on?* (INSPQ, 2024).

les mouvements de défense des droits des femmes, qui ne suffisent plus à les protéger contre le harcèlement sexuel (James, 2022).

Par exemple, dans le secteur de l'humour, plusieurs soirées ont lieu dans des bars, lesquelles se révèlent être un rite de passage presque incontournable pour les humoristes de la relève. Or :

[Il peut être difficile d'intervenir juridiquement d'une quelconque façon [dans les] soirées d'humour et auprès [des organisations], et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que chacune d'entre elles fonctionne à sa manière et avec des structures hiérarchiques uniques à chaque soirée. Le niveau professionnel des humoristes présent·es dans les soirées d'humour varie également d'un spectacle à l'autre. Ensuite, et il s'agit d'un élément fort important, les soirées d'humour sont, dans leur grande majorité, des instances informelles : elles ne sont pas enregistrées en tant qu'entreprise ou événement. (Bernier et al., 2022, p. 35)

Bernier et ses collègues (2022) ajoutent que certaines personnes responsables de l'animation de soirées décident de programmer leurs ami·es et de fermer les yeux sur leurs comportements répréhensibles pour cette même raison. D'ailleurs, si les associations syndicales offrent un filet de protection à leurs membres, celui-ci ne s'étend pas aux artistes en début de carrière qui se produisent exclusivement sur des scènes du réseau informel (Bernier et al., 2022). Dans la même veine, dans le milieu de l'improvisation, l'absence de structure est identifiée comme un facteur susceptible d'exposer en particulier les joueuses à des VACS, poussant plusieurs d'entre elles à quitter le milieu (Walsh-Viau et Joubert, 2022).

Les personnes ayant participé au *Sommet* décrivent les lieux de la culture en général comme se caractérisant par des relations de travail qui paraissent peu régulées et par des « frontières poreuses » et « floues » entre le formel et l'informel, entre le personnel et le professionnel, entre « là où commence et là où finit le travail ». Certaines parlent d'un « contexte pluri-informel » qui rend difficile la détermination des comportements inacceptables. Un·e répondant·e décrit même que là où l'informalité prévaut, « c'est un peu la loi de la jungle. [Ta capacité à te protéger des VACS] dépend de ta force de caractère et de ta capacité à fermer des portes. »

1.3.1.2 Les lieux d'intimité

Les lieux d'intimité comprennent notamment les salles d'essayage, les loges et les résidences personnelles (Aftermetoo, 2021). Ces environnements constituent, par contraste avec les lieux d'informalité, des espaces clos et éloignés du regard des autres, dont la réclusion exacerbe la vulnérabilité aux VACS.

En musique, les personnes ayant participé au *Sommet* mentionnent les cubicules de pratique et les domiciles où se tiennent les répétitions et certains enseignements, qui constituent autant d'endroits sans témoins, tout comme les coulisses d'une scène

de spectacle, les ascenseurs, les loges ou les salles de bain d'un lieu de spectacle ou de répétition. Des participant·es au *Sommet* soulignent d'ailleurs que dans les petits lieux de diffusion, il n'y a souvent pas d'endroit spécifique pour se changer: « C'est souvent une seule pièce, que tu sois un gars ou une fille, c'est aussi la toilette, tout le monde doit passer là, sans faire attention. » L'absence de lieux désignés pour se changer constitue un facteur qui peut vulnérabiliser aux VACS. Dans les disciplines où les artistes ont besoin de se laver après une performance artistique, les seules douches disponibles sont souvent des douches mixtes.

En littérature, des participant·es au *Sommet* rapportent des cas où des maisons d'édition se trouvent au domicile de l'éditeur·rice. Michel Brûlé, fondateur de la maison d'édition Les Intouchables, a par exemple été reconnu coupable d'une agression sexuelle sur Jill Côté commise à sa résidence alors qu'elle croyait se rendre à son bureau pour faire évaluer son manuscrit (Morin, 2024). C'est également dans des lieux comme les voitures et les résidences secondaires de son agent Guy Cloutier que Nathalie Simard décrit avoir été agressée sexuellement (Morin, 2024). Dans certains secteurs ou pour certaines productions, plus généralement, les budgets peuvent être si limités que l'équipe de production ou d'édition peut ne pas avoir de bureau à fournir aux scénaristes ou aux auteur·rices pour collaborer, et choisir de se rencontrer à leur domicile. Dans ces lieux qui ne correspondent pas à un « vrai bureau », il n'y a souvent pas d'autres employé·es et « le professionnel rencontre l'intime », ce qui vulnérabilise aux VACS. D'ailleurs, certaines de ces rencontres ont souvent lieu le soir, notamment parce que ces professionnel·les ont un emploi alimentaire le jour, ce qui amène à s'interroger, comme le faisait un·e participant·e au *Sommet*: « Jusqu'à quelle heure et dans quel lieu est-ce acceptable d'organiser des rencontres professionnelles ? »

Dans la même veine, des répondant·es soulignaient que lors des soirées d'humour, les VACS surviennent « dans les loges, en catimini, dans les voitures, lorsqu'il n'y a pas de témoins ». Dans les arts de la scène en général, des personnes participantes évoquaient les VACS qui surviennent dans les coulisses, où les commentaires sexistes et les blagues à caractère sexuel d'équipes techniques majoritairement masculines relèveraient d'une culture répandue.

Dans les contextes de tournée, on parle plutôt de la nécessité, à des fins d'économies, de dormir au domicile des gens qui accueillent les artistes, qu'il s'agisse des propriétaires d'un lieu de diffusion ou des personnes qui organisent un événement local, ce qui donne lieu à des situations propices à la commission de VACS. La norme dans l'industrie de la musique étant de louer des chambres d'hôtel avec plusieurs lits pour les musicien·nes en tournée, le niveau d'intimité entre collègues de travail est très différent des milieux de travail hors culture. Toute demande de bénéficier d'une chambre en occupation simple, par exemple pour la seule femme d'un groupe constitué majoritairement de musiciens, entraîne des coûts plus élevés pour la production, ce qui pourrait diminuer les chances de la musicienne d'être embauchée lors de tournées subséquentes.

Enfin, du côté des publics, et bien que ces lieux ne soient pas clos, la proximité physique qui caractérise les événements festifs peut donner lieu à ce que le toucher physique intime soit perçu comme acceptable par certains membres de l'auditoire, augmentant ainsi le risque que des VACS soient commises (Fileborn et al., 2020).

1.3.1.3 Les lieux formellement hiérarchisés

Bien que les lieux d'intimité et les lieux d'informalité soient hiérarchisés dans la mesure où ils sont teintés de rapports de pouvoir, nous les distinguons des lieux formellement hiérarchisés où les relations de pouvoir sont institutionnalisées. Ces lieux englobent notamment les écoles d'art et les bureaux administratifs (Aftermetoo, 2021 ; MacKay, 2008 ; Shehadie et The Review Team, 2022 ; The Stage, 2020), mais aussi tous les lieux accueillant des enseignements, des répétitions et des processus de recrutement. Tel qu'abordé brièvement dans la sous-section 1.2.4, la présence de relations de pouvoir vulnérabilise aux VACS, que ces relations de pouvoir soient informelles ou institutionnalisées. Les relations de pouvoir qui se déploient dans les lieux formellement hiérarchisés vulnérabilisent particulièrement aux VACS les personnes qui sont en position de subordination (Kwaśniewska-Mikuła, 2021 ; Sawyer et Shively, 2019 ; Yende, 2021). Illustration de ce phénomène, au Canada, ce sont près du quart (24 %) des personnes œuvrant dans les industries des arts du spectacle, de la télévision et du film sondées dans le cadre de l'enquête d'Aftermetoo (2021) qui rapportent avoir fait l'objet de harcèlement sexuel dans un espace éducationnel ou d'entraînement. Le mouvement *#ThisIsArtSchool* a rapporté plusieurs événements de ce genre, partout au Canada, incluant à Montréal.

Dans le secteur de la musique classique, les participant·es citent par exemple des cas d'agressions de professeur·es envers leurs élèves, comme celui du professeur Axel Strauss de l'École de musique Schulich de l'Université McGill, poursuivi au civil pour voies de fait et agression sexuelle par deux anciennes étudiantes américaines (Siag, 2024). En littérature, les répondant·es donnent les exemples de professeurs d'art qui « couchent avec leurs étudiant·es », comme celui de Samuel Archibald, mentionné en introduction du présent rapport, qui « aurait commis des "violences à caractère sexuel" et du "harcèlement sexuel" envers deux étudiantes avec lesquelles il était en situation d'autorité en tant que directeur de maîtrise » (Radio-Canada, 2022a). Cette situation est aussi présente dans le milieu du cirque, comme le démontrent plusieurs signalements faits sur le compte public Instagram *Victims_Voices_Circus* en 2020, mais aussi la condamnation d'un entraîneur de l'École nationale de cirque qui a entre autres été accusé de leurre d'enfant et d'incitation à des contacts sexuels (Siag, 2020). Dans le dernier cas, la mère de la victime soulignait justement en entrevue la position vulnérable dans laquelle se trouvait son fils, qui rêvait d'aller à l'École nationale de cirque, en plus d'éprouver une admiration sans borne pour son enseignant (Radio-Canada, 2018).

Selon certain·es répondant·es, il s'agit de situations récurrentes, voire « érigées en système », qui peuvent être perçues comme des relations consentantes lorsqu'il s'agit de relations entre personnes majeures. Elles relèvent toutefois d'**une forme d'abus en raison de la position de pouvoir dans laquelle se trouvent les professeur·es qui sont amené·es à évaluer leurs étudiant·es.**

Dans ces lieux hiérarchisés, les auditions et les répétitions constituent des contextes où la vulnérabilité aux VACS est particulièrement élevée du fait de la forte verticalité des rapports de pouvoir qui s'y manifestent (The Stage, 2018 ; Yende, 2021). Dans le cadre de processus de recrutement, des artistes peuvent faire l'objet de coercition sexuelle dans l'octroi de rôles ou de contrats. Chez les personnes qui travaillent dans les arts du spectacle, de la télévision et du film au Canada, une personne sur dix indique ainsi avoir été victime de telles pratiques (Aftermetoo, 2021). Des personnes ayant participé au *Sommet* donnent l'exemple d'auditions où l'« on se fait demander des choses pas nécessaires, on veut le rôle alors on fait non seulement ce qu'on demande, mais même plus ».

Les auditions devant une seule personne sont très différentes des auditions devant plusieurs en ce qu'elles combinent les facteurs d'intimité et de hiérarchie formelle, et sont en ce sens plus propices aux VACS. Il en va de même des auditions dans des chambres d'hôtel – maintenant interdites par certaines conventions collectives, selon des participant·es au *Sommet* – qui joignent les rapports hiérarchiques aux lieux d'intimité. Dans les contextes d'audition, l'équipe de réalisation ou de production juge parfois convenable de poser des questions intimes aux artistes et s'attend de leur part à un dévoilement de soi complet (Shawyer et Shively, 2019).

Aux côtés des auditions, les répétitions dans des domaines comme le théâtre, le cinéma et la télévision sont propices aux VACS du fait de l'exacerbation de la vulnérabilité qu'entraîne la mise en scène d'actes intimes (The Stage, 2018). Bien que ces relations de proximité puissent s'apparenter à un lien quasi familial et favoriser un sentiment d'appartenance au groupe, elles participent aussi à dissimuler la frontière entre le public et le privé (Park, 2022). Plus encore, ces relations de proximité s'opèrent dans un contexte hautement hiérarchisé, où les artistes jugent ne pas être en mesure d'établir leurs limites sous peine de répercussions professionnelles appréhendées (Kwaśniewska-Mikuła, 2021). En d'autres termes, **la dynamique de pouvoir agencée aux rapports de forte proximité affective dans des lieux hiérarchisés exacerbe la vulnérabilité aux VACS** (Shawyer et Shively, 2019).

1.3.2 Les facteurs relatifs aux rapports sociaux

Au-delà des trois catégories de lieux mentionnées ci-haut, les personnes ayant participé au *Sommet* soulignent certains facteurs propres aux rapports sociaux qui organisent et traversent les relations de travail dans le milieu culturel. Ces facteurs accentuent l'informalité et l'intimité déjà induites par certains lieux, tout en soutenant certains

rapports de pouvoir et en compliquant parfois les relations hiérarchiques supposées organiser les relations de travail.

1.3.2.1 L'informalité accentuée par l'aspect festif du milieu culturel

Les personnes ayant participé au *Sommet* sont nombreuses à souligner que les VACS sont plus susceptibles de se produire dans le milieu culturel du fait de son caractère festif. Elles nomment entre autres les nombreux 5 à 7 professionnels, les spectacles, lancements, vernissages et autres événements de diffusion, les salons du livre et salons de métiers d'art ainsi que les *wrap parties* marquant la fin d'un tournage. Ces événements ont souvent lieu le soir, dans des contextes où la consommation d'alcool est répandue, situations qui constituent des facteurs de risques supplémentaires aux VACS. Pour reprendre les termes employés par les participant·es, dans ces événements, « les gens se donnent des permissions », « on baisse la garde ».

Les répondant·es ajoutent que dans certains secteurs, notamment celui de la diffusion, « c'est autour d'un verre que se négocie une partie des contrats » et que, de façon générale, une grande partie des contextes de « PR » (*public relationships*) se déroule en situation de consommation d'alcool et de drogues. Plusieurs personnes ont l'impression d'être obligées de boire de l'alcool pour faire partie de leur communauté professionnelle, de la « famille », du « *boys club* ». Elles expriment qu'il est « mal vu » de ne pas aller, par exemple, au « *wrap party* » lorsqu'on a fait partie de l'équipe d'un tournage. Plusieurs parlent d'une « culture du party » qui crée des flous dans les relations, dans laquelle **la hiérarchie disparaît le temps des festivités, mais où les relations de pouvoir restent et redeviennent effectives une fois la fête terminée.**

Les études consultées notent à cet effet un important chevauchement entre la vie professionnelle et la vie sociale en culture. La participation à des fêtes et à des rencontres informelles s'affiche comme une partie intégrante de ce travail (Kleppe et Røyseng, 2016 ; Lehman et Morris, 2018). En prenant part à ces événements, les artistes sont en mesure d'établir des relations positives avec leurs potentiels employeurs et d'obtenir de nouveaux contrats (Kleppe et Røyseng, 2016). Cette fusion du domaine professionnel et de la sociabilité extraprofessionnelle participe néanmoins à accroître la vulnérabilité aux VACS (Society of London Theatre et UK Theatre, 2018) en raison de leur informalité et de la consommation qui y est encouragée. L'importance de la culture de la consommation est d'ailleurs soulignée dans des études sur les milieux des événements festifs (Quigg *et al.*, 2020), de la musique (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022), de l'improvisation (Walsh-Viau et Joubert, 2022) et de l'humour (Bernier *et al.*, 2022). L'omniprésence d'alcool et de drogues dans ces milieux contribue à augmenter le risque pour les personnes présentes, notamment en matière de VACS.

1.3.2.2 Le sentiment d'intimité accentué par la consommation d'alcool et de drogues

Plusieurs personnes présentes au *Sommet* insistent sur le caractère normalisé de la consommation d'alcool et de drogues en plus d'un « **immense tabou du milieu culturel par rapport à cette centralité de l'alcool** ». Elles soulignent que les salles de spectacle rentabilisent parfois leurs activités par la vente d'alcool. Conséquemment, les artistes comme les membres du public sont fortement encouragé·es à en boire. Même dans les institutions culturelles où l'on ne vend pas d'alcool, des personnes représentantes du milieu théâtral décrivent : « Dans toutes les institutions théâtrales, tu sors du théâtre et tu arrêtes au bar. C'est comme une chorégraphie culturelle, parce qu'on n'est plus *on the clock*, on est en dehors de la journée de travail. » Avec l'alcool vient souvent cette « impression qu'on n'est plus au travail ». Ces contextes, « tard le soir, après un spectacle, après le verre qui vient après » sont propices à ce que des VACS soient commises. Une personne ajoutait : « Si on faisait les mêmes shows à 10h du matin [...] j'ai l'impression qu'il y en aurait moins [de VACS], que l'alcool et les drogues ont un rôle à jouer. »

Au sein des publics, la consommation d'alcool et de certaines drogues, comme la MDMA – connue pour stimuler les sensations –, peuvent aussi conduire à ce que des contacts de nature sexuelle aient lieu. Quelques personnes nomment également la pratique consistant à payer des verres à une personne jusqu'à ce qu'elle soit saoule et celle consistant à « suivre la personne la plus saoule du party », qui devient alors une « proie plus facile » pour des VACS. Tel que documenté par Quigg *et al.* (2020), des soumissions chimiques surviennent aussi dans les contextes de consommation d'alcool.

Plusieurs personnes ayant participé au *Sommet* estiment que l'alcool et les drogues peuvent avoir pour effet d'amoinrir la capacité d'une personne à donner un consentement éclairé. Elles se demandent si une personne sous l'effet de l'une de ces substances est réellement en mesure de donner son consentement ou non. Sur le plan juridique, dès lors que le consentement est donné, il y a consentement, que la personne soit ou non sous l'effet de l'alcool ou d'une drogue. Il n'existe pas, par exemple, de taux d'alcool préétabli pour conclure qu'un consentement ne serait pas valide. Une situation de consentement donné sous l'effet de l'une de ces substances pourrait faire l'objet d'une évaluation au cas par cas dans l'éventualité où cette situation donnerait lieu à un recours judiciaire. D'un point de vue juridique, une personne dont le degré d'intoxication la rend inconsciente n'est toutefois jamais en mesure de consentir. Dans cette situation, un geste correspondant à l'un des types de VACS susmentionnés est donc toujours une VACS, que l'intoxication soit volontaire ou non.

L'alcool agit aussi à titre de désinhibiteur dans certaines disciplines artistiques, comme l'improvisation et la musique, où les joueur·ses et les musicien·nes peuvent être incité·es à boire avant un match ou un spectacle précisément à cette fin. En improvisation, cette culture de consommation est présente dans les ligues collégiales et universitaires. Plusieurs soulignent que ce relâchement des inhibitions peut contribuer à une hausse des comportements inadéquats, parfois encouragés par des publics

communicatifs et participatifs, qui peuvent mettre de la pression à commettre des VACS dans le cadre d'une improvisation, tel qu'abordé ci-haut. Dans l'improvisation comme dans l'humour, on entretient la croyance selon laquelle il faut pouvoir rire de tout et être à l'aise avec tout. Dans le monde de la musique populaire, la célébration du mode de vie « sexe, drogues et rock'n'roll » contribue à la banalisation des VACS (Strong et Rush, 2018). Par contraste, des représentant·es du milieu de la musique classique expriment qu'on y trouverait moins de rapprochements, moins de familiarité, d'informalité, « moins de bières après la répétition » et que le milieu de la musique classique serait, pour ces raisons, « moins propice au VACS¹⁰ ».

1.3.2.3 Quand le professionnel et le personnel se rencontrent

« La gig, elle commence quand, et elle finit quand ? »

Les personnes ayant participé au *Sommet* citent les contextes entourant la prestation de spectacles ou autres manifestations culturelles et la participation à des événements professionnels comme des contextes où le professionnel et le personnel se rencontrent et qui deviennent propices aux VACS. Elles donnent pour exemples les tournois d'improvisation, les longues journées de tournage ou les tournages et tournées de spectacles en régions éloignées, les petits festivals où les artistes comme les membres du public sont invité·es à dormir sur place, les résidences de création à l'étranger, les congrès et autres événements professionnels. Tous correspondent à des événements qui s'étalent sur plusieurs jours et qui impliquent de faire de longs trajets et de dormir à l'hôtel ainsi que de passer de longues heures avec des collègues. Le travail concentré sur quelques jours, les déplacements et les nuits passées à l'hôtel créent de la proximité et de la familiarité. En ce sens, ces situations peuvent être propices à ce que soient atténuées les frontières entre le professionnel et le personnel. Citant l'exemple des tournées de spectacles, une répondante décrit un tel contexte comme de l'« extrême informel » : « Le voyage en char, où tu n'es pas payée, sauf en bière, qu'est-ce que tu fais ? » Ces contextes, notamment en raison de leur caractère éphémère, donnent « l'impression d'entrer dans une zone déréglementée » où tout est permis. Comme l'expriment des participant·es, « ce qui se passe au chalet reste au chalet » (ou encore, « ce qui arrive à Tokyo reste à Tokyo »).

De façon générale, ces contextes où le professionnel et le personnel se rencontrent sont infusés d'une culture, de façons de faire qui sont ancrées de longue date et que l'on maintient par habitude, pour ne pas « faire de vagues ». Or, dans cette culture, la « ligne » est souvent difficile à établir entre le formel et l'informel, entre le lieu de travail et le lieu de vie personnel, entre les collègues et les ami·es, entre « les affaires et le party ». Une répondante donne un exemple : « Deux personnes rencontrées dans

10. Marie Buscatto et ses collègues (2021) en arrivent pourtant à un constat fort différent dans leur étude du milieu de l'opéra en France. Soixante-quinze pour cent (75 %) des 366 répondant·es ayant rempli le questionnaire de l'étude sur la présence de VACS dans ce milieu disent en avoir subi, alors que 13 % d'entre elles et eux n'en ont pas subi mais en ont été témoins.

une salle de spectacle qui partent ensemble, si une situation de VACS survient après la sortie de la salle de spectacle, concerne-t-elle la salle de spectacle ? » D'autres se questionnent : « La sortie après le spectacle, est-elle encore du travail ? » ; « Quand on va prendre une bière avec le *band* [dans la chambre d'hôtel après le spectacle], est-ce qu'on est encore au travail ? » Une autre répondante explique : « **Il y a un flou dans le milieu culturel entre les relations professionnelles et les relations sociales, qui fait que les violences traversent souvent avec une grande fluidité entre le public et le privé.** »

Cette difficulté à tracer la « ligne » entre le professionnel et le personnel pour les travailleur·ses de la culture est aussi attribuable à la petite taille des milieux, où se créent des amitiés à partir desquelles se fondent les relations de travail. Ces amitiés ou relations intimes peuvent toutefois aussi devenir des terreaux fertiles au floutage des contours d'une saine relation professionnelle ainsi qu'aux VACS. Une personne participante au *Sommet* décrivait que, dans le milieu littéraire, les relations de proximité qui se créent entre la personne qui écrit et celle qui édite un livre ou entre deux écrivain·es peuvent être propices aux VACS de deux manières, soit 1) par les communications qui se font hors des heures de bureau, de façon récurrente, sur des réseaux non professionnels et qui sont susceptibles de toucher à l'intime, de même que 2) lors des événements, soirées de lancement et salons du livre, propices aux ambiances festives où certaines limites sont souvent franchies. Plusieurs répondant·es parlent aussi des relations de couple qui se tissent souvent entre pairs. Ces relations, bien que consenties, créent un contexte où il devient normal de se côtoyer de façon informelle et personnelle, où il est toléré de « flirter » avec un pair ou un·e collègue, ce qui ajoute à la complexité des relations.

Enfin, les réseaux sociaux numériques, que nombre d'artistes utilisent pour se promouvoir, mêlent aussi le public et le privé, le professionnel et le personnel. Les artistes s'y trouvent exposé·es en permanence et sont dès lors susceptibles de subir des communications harcelantes. Un·e scénariste qui écrit sur un sujet sensible peut s'exposer à des récriminations sur les réseaux sociaux qui sont susceptibles d'induire par la suite la peur d'écrire sur ce même sujet. Une personne représentante du milieu de la scénarisation rapportait avoir aperçu la communication suivante : « Tu as écrit sur [tel sujet], tu mérites juste de te faire violer. » De façon semblable, si une œuvre partagée sur les réseaux sociaux aborde la diversité culturelle, sexuelle ou la pluralité de genre et qu'elle est exposée aux réactions de personnes nourrissant des préjugés négatifs sur ces réalités, les échanges peuvent se transformer en violences à l'égard des personnes s'identifiant à cette diversité, incluant les artistes derrière l'œuvre. Ces violences sont susceptibles de les suivre jusque dans leur vie privée par l'intermédiaire des réseaux sociaux numériques.

1.3.2.4 L'omniprésence des relations de pouvoir

Les personnes ayant participé au *Sommet* soulignent que le milieu artistique est empreint de relations de pouvoir qui, sans qu'elles soient toujours hiérarchiques,

exercent une influence sur l'occurrence des VACS et sur la propension à les dénoncer. À titre d'exemple, le fait que les jurys de prix ou de bourses soient souvent constitués de comités de pairs peut faire en sorte qu'en cas de VACS, une personne qui en a subi n'osera pas dénoncer la personne qui les a commises afin de ne pas risquer de diminuer ses chances d'obtenir ces reconnaissances. Un·e participant·e le résumait ainsi : « **Les personnes qui évoluent dans un même milieu ont un pouvoir sur la carrière des autres personnes qui évoluent dans ce milieu.** »

On cite à cet effet, dans le milieu littéraire, la relation de pouvoir entre la personne qui édite et celle qui écrit ou dont elle est susceptible de publier les œuvres, même si elles ne sont pas (encore) liées par un contrat. On cite également toutes les relations de mentorat qui se tissent de façon formelle ou informelle à différents moments d'une carrière, au sein desquelles une personne plus expérimentée en accompagne une autre. Cette personne peut être un pair, mais peut aussi être un·e enseignant·e ou une autre personne susceptible de jouer différents rôles d'influence dans le milieu. Ces relations de mentorat, désignées par le terme *blooming*, sont propices à l'abus de pouvoir, pouvant aller jusqu'à certaines formes de VACS. Souvent, ces situations de *blooming* surviennent lors des premiers pas que la personne fait dans le métier et peuvent venir teinter toute sa carrière.

Les personnes ayant participé au *Sommet* parlent aussi de la relation entre l'artiste et ses adeptes ou *fans* comme d'une relation de pouvoir propice aux VACS, en ce que des abus peuvent facilement se produire entre les artistes et les personnes qui les admirent et les idéalisent, un peu de la même manière qu'entre enseignant·es et apprenant·es dans les écoles d'art. Les artistes qui bénéficient d'une certaine « aura » auprès des publics peuvent se sentir légitimé·es de poser des gestes qui dépassent le cadre du consentement, sachant qu'en vertu de la valeur symbolique que leur attribuent les publics, laquelle les rend (presque) intouchables, leurs *fans* viendront rapidement à leur défense si ces gestes viennent à leur être reprochés. Des participant·es donnent l'exemple d'artistes qui, lors d'un spectacle, forcent une personne du public à les embrasser pour créer un certain effet. L'aura de l'artiste perdure dans les heures qui suivent la représentation publique. Cela crée des situations où l'obtention d'un consentement éclairé devient difficile en raison du rapport de pouvoir qu'entretient l'artiste avec ses *fans*, combiné au contexte festif d'après-spectacle abordé plus haut.

Enfin, plusieurs participant·es soulignent les hiérarchies genrées qui colorent les relations dans le milieu culturel et qui favorisent les VACS, ce qui fait écho aux facteurs de vulnérabilité relatifs aux personnes victimes qui seront décrits dans la sous-section 1.3.4. Dans les relations de mentorat susmentionnées (qui sont autrement bénéfiques pour l'ensemble du milieu, tel que démontré par le programme *Crescendo*, fruit d'une collaboration entre la Fondation Musicaction et le chapitre montréalais de l'organisation internationale *shesaid.so*), les VACS qui en découlent ont, selon des participant·es, « presque toujours » pour victimes des personnes s'identifiant comme femmes ou comme personnes queer. Des participant·es abordent dans cet esprit le phénomène du *mansplaining*, qui se passe souvent entre les équipes techniques (majoritairement

masculines en musique et en cinéma) et les musiciennes ou les réalisatrices, qui se font expliquer leur métier comme si elles ne le connaissaient pas, parfois à travers des blagues et des commentaires sexistes. Ce phénomène contribue à ce que les femmes aient l'impression de devoir être « dix fois meilleures que les gars » et amène certaines d'entre elles à affirmer, lorsqu'il est question de relations de pouvoir et d'autorité, que « les femmes n'ont pas "l'envergure" des hommes, n'inspirent pas le même respect ». Une participante ajoute à ce sujet : « Quand les femmes auront fait autant de mauvais films que les hommes, on aura probablement atteint l'équité. »

1.3.3 Les facteurs relatifs à la nature et à l'organisation du travail

En plus des lieux et des rapports sociaux, les personnes ayant participé au *Sommet* soulignent certains facteurs propres à la nature et à l'organisation du travail dans le milieu culturel qui favorisent les VACS, à commencer par l'organisation souvent précaire du travail et la nature du geste de création ou d'interprétation artistique. Comme le mentionnait un·e participant·e au *Sommet* : « Sans en être la cause, la précarité financière et de carrière ouvre la porte aux VACS et les facilite. »

1.3.3.1 L'organisation précaire du travail

*« Assumer de mettre son emploi,
son métier et ses revenus en jeu pour sa sécurité,
c'est vraiment énorme ! »*

Les participant·es au *Sommet* ont beaucoup insisté sur l'organisation précaire du travail dans le milieu culturel comme facteur vulnérabilisant aux VACS. Comme l'exprimait de manière succincte un·e participant·e : « Plus on est précaire, plus on est à risque ! »

Plusieurs mentionnent la proportion importante de personnes qui travaillent sans contrat de travail stable, œuvrant notamment à titre de pigistes et dont la subsistance dépend de la capacité à aller chercher continuellement de nouveaux contrats. La crainte de ne plus se faire appeler pour participer à un spectacle ou à un enregistrement, dans le cas d'un·e musicien·ne, ou de ne plus pouvoir publier, dans le cas d'un·e écrivain·e, peut amener ces artistes à **tolérer certaines VACS, ou encore à ne pas les dénoncer**. Des participant·es expliquent que lorsqu'on travaille à contrat, « on veut éviter d'être reconnu·e comme la personne à problème, la personne qui soulève des problèmes, qui est fautiveuse de trouble. Si un producteur doit choisir entre deux personnes contractuelles, il risque de ne pas choisir la personne qui s'est plainte, qui a semé un malaise. »

Selon certain·es participant·es au *Sommet*, la **sous-représentativité des femmes dans les postes décisionnels de certains secteurs culturels** accroît d'ailleurs leur

précarité. C'est ce qui a été observé dans l'industrie musicale canadienne francophone, où la difficulté d'accès des femmes aux postes de direction est surtout marquée dans « les entreprises privées de diffusion et dans les entreprises de production musicale de grande taille » (Bissonnette, 2022, p. 59). Selon certaines études consultées dans le but d'expliquer cette difficulté d'accès et les conséquences qu'elle entraîne, la plus faible proportion de femmes à des postes décisionnels d'entreprises de diffusion et à la direction de maisons de disques apparaît liée à la sous-représentativité de la musique des femmes dans les médias et dans les festivals, en raison de « la persistance d'un *boys club* qui entretient des réseaux et des habitudes desquels les femmes sont parfois exclues » (Cobo, 2018 ; Daguzan Bernier, 2019a ; Henriquez, 2019 ; Ministère de la Culture, 2021, cités par Bissonnette, 2022, p. 14). Ces habitudes et réseaux feraient en sorte que la programmation serait moins inclusive de la musique des femmes. Par conséquent, les femmes obtiendraient moins de contrats de diffusion de leur musique. Cette sous-représentativité des femmes dans les postes de décision, qui accroît leur sous-représentativité sur le plan de la diffusion, exacerbe donc du même coup leur précarité socio-économique, ce qui crée pour elles un terreau propice aux VACS.

À cela s'ajoute **l'importance de la réputation et du capital social** pour les personnes qui travaillent à contrat et dont la poursuite du métier, souvent dans de petits milieux de travail, repose sur le fait d'être recommandées par d'autres. Cela en amène plusieurs à « vouloir tout faire pour plaire », incluant tolérer des VACS pour « faire partie du milieu », pour « se faire offrir le contrat » et pour « se vendre », dans les mots de personnes participantes, comme s'il leur fallait choisir entre la sécurité et l'emploi. « Cette peur de troquer sa sécurité financière pour sa sécurité physique, c'est toujours un choix difficile », rapportait justement l'une d'entre elles.

Les études consultées montrent d'ailleurs que l'importance accordée à la réputation dans les industries culturelles constitue un frein à la lutte contre les VACS. Que ce soit en raison de l'importance accordée à la réputation de l'institution dans le cas des écoles de cirque européennes (Matthis, 2021) ou de l'engagement financier investi dans une carrière d'artiste (Strong et Rush, 2018), la centralité de la notion de réputation peut avoir pour effet de reléguer les VACS à des enjeux de deuxième ordre, qu'il convient d'ignorer ou de dissimuler. En humour, certain·es membres de l'industrie peuvent faire le choix de prioriser les revenus engendrés par certain·es humoristes, au détriment de la lutte contre les VACS (Bernier et al., 2022). Enfin, l'étude de Dominique Bernier et ses collègues (2022) révèle qu'il peut être difficile de refuser l'accès à une soirée à un·e humoriste qui a mauvaise presse, par crainte d'affecter négativement sa propre carrière ou sa réputation, encore plus particulièrement pour un·e humoriste de la relève.

Dans ce contexte de grande précarité, d'autres soulignent **l'absence d'une politique propre à chaque milieu de travail**, qui imposerait une éthique commune et des règles à respecter en matière de relations de travail. Il n'y a souvent pas de formation commune préalable sur les relations de travail dans les professions culturelles (comme il y en a, par exemple, dans le domaine juridique, avec le Barreau du Québec). Cela a pour résultat de réunir des personnes avec des niveaux de compréhension très

variables quant à la définition du cadre de travail ainsi que de ce que leur statut professionnel implique en matière de relations de travail. Un·e participant·e était d'avis qu'il était « difficile, dans chaque milieu de travail, de déterminer ce qui est dans les limites du travail. On n'est pas dans un bureau de 9 à 5 où le moment et le lieu liés au travail sont clairs. Comment expliquer à un artiste ce qu'est le cadre du travail, ce qu'on a le droit de faire en tel lieu et à telle heure ? L'artiste n'a pas une conception classique du travail. » Des participant·es expliquent que les artistes ont généralement une grande conscience de leur responsabilité artistique, parfois aussi des dimensions techniques de leur travail, mais peu conscience de ce que sont des relations de travail professionnelles avec leurs pairs, ce qui crée un contexte favorable à certains abus. Un·e participant·e ajoute à cet effet son impression, malgré le cadre juridique en place depuis 2022, qu'en l'absence de contrat de travail, « ta seule ressource [pour te défendre contre les VACS], c'est ton caractère. Personne ne peut t'aider. » Ce problème dépasse le cadre spatial de l'organisation, puisque le milieu culturel est un milieu où « l'organisation est fragmentée », en ce sens que les artistes et autres personnes qui y travaillent agissent souvent au travers d'une multitude d'organisations, ce qui accroît leur vulnérabilité aux VACS.

1.3.3.2 La nature du geste de création ou d'interprétation artistique

« Au nom de l'art, on s'en permet beaucoup. »

La nature du geste de création ou d'interprétation artistique, et éventuellement la nature de l'œuvre, peuvent rendre un milieu plus propice aux VACS. Plusieurs personnes ayant participé au *Sommet* se demandent si et **dans quels cas la limite de l'art doit être établie, et par qui**. L'idée de pouvoir « créer sans limites », au risque de déranger, de provoquer, de choquer, a été amenée plusieurs fois par des participant·es : « On est quand même en culture. On ne veut pas se retrouver dans un milieu qui serait complètement aseptisé » ; « l'art implique que l'on repousse certaines limites, mais comment le faire dans le respect de la sécurité ? Ça reste un milieu où il faut qu'il y ait un peu plus de "lousse" que dans d'autres milieux, mais ce "lousse" doit se faire de façon respectueuse de la sécurité. » D'autres avancent à ce titre que le fait que « l'histoire le veut » peut favoriser la commission de VACS : « Au nom de l'art, on va faire une performance, tout le monde tout nu. » Ces personnes estiment que l'art ne devrait pas avoir le dos aussi large : « L'art avec un grand A n'a pas une volonté propre. » Parfois, l'idée artistique va trop loin et personne ne parle, parce que « c'est l'idée du professeur ou du réalisateur », rappelant ainsi que les rapports hiérarchiques imprègnent le geste artistique.

À titre d'exemple, dans le milieu de l'humour, l'idée que le rôle d'un·e humoriste est de bafouer les règles et les conventions sociales peut complexifier le traitement des VACS, lorsqu'elles sont commises dans le cadre d'un numéro (Oppliger et Mears, 2020). La distinction entre ce qui est accepté ou non peut s'avérer plus délicate encore

lorsqu'on se demande si les actes répréhensibles ont été perpétrés par le personnage de scène ou par l'artiste lui-même (Piper, 2020). En effet, « les fans peuvent ne pas reconnaître les actes répréhensibles, car l'exagération comique et le jeu d'acteur brouillent la frontière entre la réalité et la fiction » (notre traduction) (Oppliger et Mears, 2020, p. 166). Ainsi, le contexte comique peut servir de couverture aux humoristes ayant commis des VACS. Pour leur part, des personnes représentantes du milieu de la scénarisation rapportent qu'un scénario peut laisser place à une sorte de « flou artistique », une fois sur le plateau de tournage, qui peut être bénéfique pour l'art, mais qui peut aussi aller trop loin et conduire à des VACS, par exemple dans le cadre de scènes intimes ou de scènes d'agression. Cette idée soulève des questions sur l'intention derrière le geste artistique et sur sa réception.

De plus, selon les personnes ayant participé au *Sommet*, **toutes les situations où le travail implique une certaine intimité ou plus généralement une proximité physique** – dans le cadre d'un spectacle ou d'un tournage, par exemple – rendent les personnes qui y participent plus vulnérables aux VACS. Elles citent à cet effet les scènes d'intimité dans le cadre de tournages. En cinéma et en télévision, l'équipe à la réalisation peut, pour « aller chercher des choses », éviter de décrire la scène intime avec précision et plutôt diriger les comédien·nes avec des phrases comme « fais ce que tu veux », « faites comme vous faites normalement » ou encore « vous savez c'est quoi, faire l'amour ». Cette absence de cadre peut créer des malaises et ouvrir la porte à des comportements vécus comme intrusifs. Dans le secteur du théâtre, une personne donne l'exemple d'une pièce dans le cadre de laquelle un baiser se donne tous les soirs entre deux comédien·nes. Or, un soir, l'un·e des deux peut vouloir « en profiter », « va forcer » davantage le baiser, « le faire durer plus longtemps » et l'autre personne, dans ce contexte d'intimité exposée au public, ne réagira pas, car « *the show must go on* ».

De façon générale, **la mise en scène d'actes intimes**, que ce soit en danse, en théâtre ou à l'écran, conduit les artistes à interpréter des gestes érotiques ou à se dénuder devant un large auditoire. Bien que ces performances de l'intime ne soient pas en elles-mêmes non sécuritaires, les études consultées soulignent que la frontière entre l'interprétation professionnelle d'actes sexuels et la violation des limites personnelles des artistes est souvent mince (Kleppe et Røyseng, 2016). Les personnes en posture d'autorité peuvent profiter du flou professionnel entourant les performances intimes pour commettre des VACS. Différents cas de figure sont recensés dans la littérature : la contrainte à la nudité ou à la mise en scène d'actes sexuels lors d'auditions ou en tout début de tournage (Harvie, 2019), la commission de VACS par des membres du personnel enseignant sous le couvert d'une pratique pédagogique (Spencer, 2018), ou encore le recours à du matériel en apparence sexuellement avant-gardiste pour perpétrer des abus (Stone, 2020). Un rapport sur l'industrie étatsunienne du théâtre met d'ailleurs de l'avant le fait qu'un nombre important d'incidents de VACS sont rapportés par des personnes travaillant sur des projets au contenu expérimental ou considéré comme *sex-positive* (Stone, 2020). De manière évocatrice, dans l'industrie

australienne du théâtre, plus des trois-quarts (79 %) des comédien·nes rapportent que le processus créatif est utilisé par certain·es pour exercer du harcèlement sexuel (Media Entertainment & Arts Alliance, 2017).

Les espaces éducationnels et plus particulièrement les écoles de théâtre, de musique, de danse et de cirque, ne sont pas exempts des vulnérabilités induites par la proximité physique et par la focalisation sur le corps qui est inhérente à certaines de ces disciplines. Dans ces environnements, le toucher est parfois vu comme étant essentiel à la passation des savoirs. Il suffit de penser à l'enseignement de mouvements ou de chorégraphies et à la correction de la posture en danse, en théâtre et en musique, qui appellent souvent à un contact physique entre enseignant·es et apprenant·es. Cette **pédagogie tactile** nécessite un important professionnalisme, lequel s'avère parfois lacunaire (Matthis, 2021). Dès lors, l'enseignement peut être utilisé afin de commettre des VACS (Kwaśniewska-Mikuła, 2021 ; Sawyer et Shively, 2019).

Selon Matilda Gustavsson, autrice d'une étude sur les violences sexuelles présentes dans le milieu littéraire suédois (citée par Matthis, 2021), **le fait que l'art soit parfois perçu comme se situant « au-dessus des lois » peut contribuer à la banalisation de ces violences**. L'importance de ne pas censurer des artistes a également été mobilisée comme argument dans le cas de l'humoriste étatsunien Louis C. K. (Caruk, 2019). Par ailleurs, le fait que la hiérarchie et les positions professionnelles occupées par les artistes ne soient pas mesurables, au sens où elles ne sont que très rarement définies et reposent donc sur des critères plus informels et subjectifs que dans les milieux non artistiques, constitue un obstacle supplémentaire. Ainsi, certain·es artistes peuvent chercher à se déresponsabiliser en s'identifiant comme des personnes « marginales » et en niant l'influence ou le pouvoir qu'elles peuvent exercer (Matthis, 2021). On souligne également le fait que les artistes adoptent des comportements « excentriques », ce qui est considéré comme le « prix à payer » pour avoir accès aux meilleurs talents et favorise une culture permissive dans les milieux artistiques, comme dans celui du théâtre (Society of London Theatre et UK Theatre, 2018). Enfin, la banalisation des VACS s'observe également à travers l'appel au « génie artistique », qui justifie les comportements condamnables et minimise par le fait même leurs conséquences (Strong et Rush, 2018). À titre d'exemple, le chef d'orchestre James Levine, visé par des allégations de harcèlement et d'agression sexuelle, a été défendu par plusieurs critiques qui, pour ce faire, ont fait appel à son génie artistique et à sa contribution à la musique classique (Shaver-Gleason, 2018).

Dans certains secteurs, on nomme aussi la **culture de la performance**, telle qu'elle se développe dans la formation artistique et se poursuit au moment de créer et d'interpréter, ce qui peut conduire à des VACS. En cirque, un dépassement physique est demandé et pour certain·es artistes, les drogues deviennent un moyen de s'assurer de pouvoir réaliser la performance attendue. Cependant, l'usage de ces drogues peut induire différents effets secondaires, comme la confusion, rendant l'artiste plus vulnérable aux VACS, comme mentionné lorsqu'il était précédemment question de culture festive. De façon semblable, l'adrénaline générée par une performance artistique, pendant

et après un spectacle, « quand le public est en liesse », « quand le *high* d'adrénaline est partagé par l'équipe », favorise les situations de VACS, notamment entre les membres d'une équipe. Comme l'exprime un·e participant·e : « On perd conscience sous l'influence de ce *high* d'adrénaline. »

De façon plus générale, les études consultées soulèvent que **la pratique créative passe fréquemment par la mise en scène, voire la mise en jeu du corps**. Que ce soit en danse, en théâtre, en musique ou en mode, les artistes sont amené·es, pour servir le spectacle, à mouvoir et à exposer leur corps et à le faire entrer en relation, parfois même en contact avec celui de leurs collègues de travail. La nature incarnée de certains types de travail culturel est décrite dans la littérature comme une forme de « labeur d'affichage » (Crowley, 2021), concept qui dénote la mise en images du corps humain à des fins de consommation visuelle par le public. Le labeur d'affichage implique qu'au contraire d'autres milieux professionnels où l'apparence physique ne joue qu'un rôle secondaire, le corps est au cœur de la pratique professionnelle des artistes. En faisant du corps un objet de regard, d'évaluation et de désir, la vulnérabilité aux VACS se trouve accrue (Crowley, 2021).

En plus de mobiliser le corps, **la pratique créative requiert le déploiement d'émotions à des fins créatives**. Le travail culturel s'avère donc à la fois incarné et affectif. Cette caractéristique unique aux secteurs culturels se manifeste d'abord dans la proximité émotionnelle attendue des artistes de scène et de l'équipe de réalisation ou de production. Les un·es et les autres passent de longues périodes réunies à l'intérieur d'environnements rapprochés (Kleppe et Røyseng, 2016 ; Lehman et Morris, 2018). Plus qu'un produit dérivé du travail culturel, la création d'un lien personnel en vient souvent à être perçue comme gage d'engagement professionnel (Park, 2022). La porosité émotionnelle du travail culturel se manifeste également par l'établissement d'un lien profond avec le personnage joué. Lorsque des événements traumatiques, notamment de nature sexuelle, sont mis en scène, les frontières entre l'expérience des personnages et le vécu des artistes peuvent être floutées (Shawyer et Shively, 2019). Cette interpénétration affective peut contribuer à remettre les personnes ayant subi des VACS en situation victimaire, en leur rappelant des traumas vécus.

1.3.4 Les facteurs relatifs aux personnes qui subissent des VACS

Lorsqu'on demande aux personnes ayant participé au *Sommet* quelles sont celles qui sont les plus vulnérables aux VACS dans leur secteur culturel, leurs réponses convergent vers ce que révèlent les études consultées sur le sujet. Elles concernent le genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle, mais également les vécus intersectionnels des VACS, qui incluent des dimensions comme la racisation, l'âge, le statut capacitaire, le statut socioprofessionnel et l'apparence physique, et même des traits de personnalité. Ces facteurs s'appliquent à tous les types de personnes victimes, en se déclinant parfois différemment selon qu'elles soient travailleuses

culturelles (incluant les artistes, mais aussi les gestionnaires d'organisations culturelles), apprenantes ou membres du public.

1.3.4.1 Le genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle

Loin d'être un phénomène homogène, la vulnérabilité aux VACS est infléchie par le genre. D'abord, les personnes ayant participé au *Sommet* indiquent que **les femmes** sont plus souvent victimes de VACS. Elles ajoutent que les secteurs culturels sont constitués de plusieurs milieux qui sont « encore dominés par les hommes » et que les femmes travaillant dans ces milieux majoritairement masculins sont plus susceptibles d'être victimes de VACS. On donne comme exemples les femmes occupant des métiers techniques ou encore les danseuses qui travaillent avec des chorégraphes masculins. On mentionne plus généralement les « rapports de pouvoir genrés » qui sont historiquement ancrés dans le milieu culturel, alors que les hommes se sont longtemps trouvés davantage dans des positions de pouvoir, tandis que les femmes se trouvaient plus souvent dans des positions subalternes. Même si les rôles tendent à changer, certaines dynamiques demeurent les mêmes, ce qui amène des répondant·es à affirmer que ce sont « les femmes en général » qui sont plus souvent victimes de VACS, « quel que soit leur poste ».

Dans les études consultées, **les inégalités de genre** sont identifiées comme un des éléments contribuant aux VACS dans plusieurs secteurs culturels, notamment les arts de la performance (Yende, 2021), la musique (Strong et Rush, 2018), le théâtre (Stone, 2020), l'humour (Bernier et al., 2022) et l'improvisation (Robert Durant, 2020). À titre d'exemple, la moindre proportion de femmes dans certains secteurs, comme celui de la musique populaire (en particulier à certains instruments, voir à ce sujet les figures 6 et 7 de la sous-section 2.3.3.3), peut faire en sorte que celles qui y travaillent sont plus souvent perçues comme les « blondes » des membres du groupe, ou leurs « groupies » (Strong et Rush, 2018). À cela s'ajoute la normalisation des violences masculines, lesquelles peuvent être transmises par des productions culturelles. Que ce soit dans des pièces de théâtre ou dans des films, ces histoires peuvent perpétuer le mythe voulant que les femmes doivent être sexuellement disponibles pour les hommes qui les désirent (Spencer, 2018).

Toutes les études recensées démontrent que **les femmes rencontrent des taux considérablement plus élevés de VACS que les hommes**. À titre d'exemple, au sein de l'industrie canadienne des arts du spectacle, du film et de la télévision, 88 % des femmes qui y travaillent rapportent avoir fait l'objet de harcèlement sexuel, alors que c'est le cas d'un peu plus de la moitié de leurs homologues masculins (53 %) (Aftermetoo, 2021). Ces données concordent avec les données canadiennes des *Consultations publiques sur le harcèlement et la violence sexuelle en milieu de travail* (2017), qui rapportent que parmi les répondant·es qui affirment avoir vécu du harcèlement sexuel en milieu de travail, 94 % étaient des femmes. Cela converge également avec les données de L'Aparté (voir **figure 5**) : 79,5 % des personnes qui ont signalé des situations de violences

et de harcèlement (sexuel, mais aussi discriminatoire, psychologique et criminel) auprès de cet organisme entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2024 sont des femmes. Un·e représentant·e de L'Aparté ayant participé au *Sommet* affirmait d'ailleurs que « le problème est définitivement généré ». Lorsque ce sont des hommes qui dénoncent une situation de VACS à L'Aparté, il s'agit plus souvent de situations de harcèlement qui n'ont pas de dimension sexuelle (par exemple, harcèlement psychologique ou abus de pouvoir). En d'autres termes, si les données de L'Aparté portaient strictement sur le harcèlement sexuel, la proportion de femmes serait plus élevée encore.

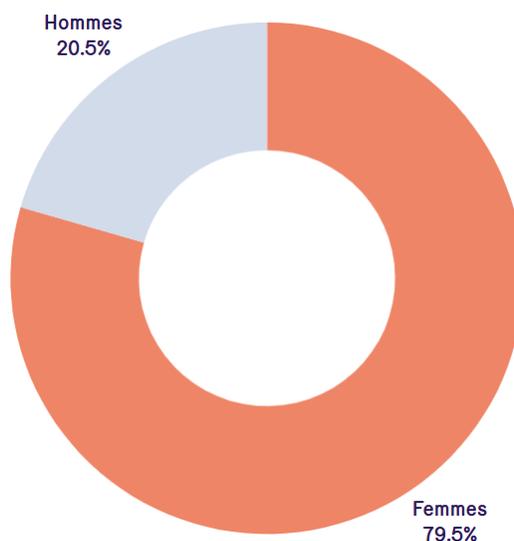


Figure 5: Répartition entre femmes et hommes des demandes reçues par L'Aparté, sur un échantillon de 346 observations

Les personnes issues de la **diversité sexuelle** et de la **pluralité des genres** (DSPG) font face à une réalité encore plus inquiétante. Selon plusieurs études réalisées à différents endroits dans le monde, ces personnes sont en effet davantage susceptibles d'être la cible de VACS que l'ensemble des autres groupes générés, y compris les femmes cisgenres (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022). À titre d'exemple, au sein de l'industrie canadienne des arts du spectacle, du film et de la télévision, 88 % des personnes transgenres ou issues de la pluralité des genres qui y travaillent rapportent avoir fait l'objet de harcèlement sexuel (Aftermetoo, 2021). En Australie, 85 % des personnes non binaires travaillant dans les industries musicales rapportent avoir subi du harcèlement sexuel (Shehadie et The Review Team, 2022). Différentes études exposent que les personnes de la diversité sexuelle qui travaillent en culture subissent des agressions sexuelles à des taux plus élevés que les personnes hétérosexuelles (The Stage, 2018) et que les personnes de la pluralité des genres y sont sujettes à des taux plus élevés que les personnes cisgenres (Aftermetoo, 2021 ; FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021). McCadden (2015) remarque ainsi la relation

paradoxe qu'entretient la DSPG avec les milieux artistiques: alors même que ces derniers constituent pour plusieurs un espace propice à l'exploration créative de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, ils constituent parallèlement un lieu où sont subies des VACS qui complexifient cette exploration.

Plus généralement, plusieurs études montrent que **les VACS prennent souvent comme cible l'orientation sexuelle et l'identité, la modalité ou l'expression de genre** des personnes qui travaillent dans le milieu culturel (Failler, 2023 ; Hawkes, 2023 ; Risner, 2002 ; Rumens et Broomfield, 2014). Dans le domaine audiovisuel étatsunien, 16 % des acteur·rices LGBTQ+ rapportent avoir fait l'objet d'expériences discriminatoires (Badgett et Herman, 2013). Dans la même étude, les deux-tiers des acteur·rices trans rapportaient avoir fait l'objet d'une forme de discrimination au travail dans les cinq dernières années, bien que la petite taille de l'échantillon de répondant·es transgenres ait rendu l'analyse détaillée impossible (Badgett et Herman, 2013). Si l'ensemble de la DSPG est susceptible d'être la cible de violences hétérosexistes et cisgenristes au Québec comme ailleurs, il apparaît que certains sous-groupes le sont plus encore. C'est le cas des **personnes trans et non binaires** (Badgett et Herman, 2013 ; FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021), tel que mentionné précédemment, mais aussi des **personnes d'expression de genre non conforme** (Badgett Herman, 2013 ; Best, 2021).

Pour ce qui est des personnes trans et des personnes de la diversité sexuelle, la discrimination à caractère transphobe ou homophobe est souvent observée lors des processus de recrutement. Aux États-Unis, dans le milieu de la télévision, la moitié des acteur·rices LGBTQ+ (53 %) rapportent l'existence de biais homophobes et transphobes dans les pratiques d'embauche (Badgett et Herman, 2013). Cette exclusion professionnelle se déploie de manière bilatérale. D'un côté, les membres de la DSPG rencontrent d'importantes barrières dans l'accès aux rôles hétérosexuels et cisgenres (O'Connell, 2012 ; Polasek et Roper, 2011), leur répertoire artistique étant jugé plus limité et leur aptitude à jouer authentiquement une personne hétérosexuelle et cisgenre, moindre (LeBlanc, 2022 ; Rumens et Broomfield, 2014). De l'autre côté, ces mêmes artistes sont fréquemment mis·es de côté dans l'attribution des rôles queers et trans, accordés à des interprètes hétérosexuel·les et cisgenres (O'Connell, 2012 ; Rumens et Broomfield, 2014). C'est précisément ce que critiquait le comédien et metteur en scène Maxime Carbonneau au moment de la mise en ondes de la série québécoise *Entre deux draps* en 2021, qui a confié le rôle du couple gai à deux hétérosexuels (Larochelle, 2021).

Cette discrimination peut être particulièrement contraignante pour les jeunes, confronté·es à des pratiques éducationnelles qui peuvent être éprouvantes, comme des leçons privées visant à rendre leur voix « moins gaie » (LeBlanc, 2022), ou à des commentaires offensants, comme une interdiction aux garçons de bouger leur corps d'une manière jugée féminine (Polasek et Roper, 2011). Les artistes de la pluralité des genres font aussi les frais de cette pression à la conformité. Lorsque les hommes trans s'éloignent des attentes dominantes de virilité ou que leur corps ne leur permet pas d'y correspondre, leurs capacités à jouer un rôle masculin est questionnée (Best, 2021). Bien que la littérature demeure silencieuse à ce sujet, il est vraisemblable que les femmes

trans voient leurs capacités artistiques mesurées à l'aune de leur correspondance aux archétypes féminins dominants. Dans la même veine, les personnes ne répondant pas à la conformité de genre (par exemple, un homme considéré par les autres comme étant aussi masculin que féminin ou même plus féminin que masculin) sont davantage visées par des attaques sur la base de leur orientation sexuelle que leurs homologues d'expression de genre conforme (Badgett et Herman, 2013 ; Hawkes, 2023).

Au sein des publics, les VACS seraient moins courantes dans les espaces queer, les espaces non mixtes et les espaces réunissant des personnes BIPOC¹¹, même si des VACS peuvent y être commises, tel que décrit dans la piste d'action 2.4.2 de la deuxième partie de ce rapport, qui porte sur la création d'espaces et de regroupements réservés à des groupes minorisés. Ce phénomène s'expliquerait par le fait que les populations marginalisées éviteraient des événements où elles sont en minorité pour préférer des milieux où elles ont le sentiment qu'elles seront moins susceptibles de subir de la violence. Dans cet ordre d'idées, d'autres répondant·es observent moins de VACS dans les milieux diversifiés (par exemple, sur le plan de la diversité culturelle ou de la pluralité des genres), ou encore dans les milieux où les publics sont plus majoritairement féminins.

1.3.4.2 La racisation, la colonisation et les parcours migratoires

Les **personnes issues de minorités ethnoculturelles** (minorités visibles, audibles, etc.) font partie des victimes les plus souvent nommées par les participant·es au *Sommet*, en particulier les femmes racisées, qui « cherchent à plaire et à être incluses », « parce qu'il n'y en a pas beaucoup autour de soi comme nous, parce qu'on sent qu'on doit compenser ». Les participant·es affirment que les personnes issues de minorités ethnoculturelles peuvent sentir qu'elles « doivent se prouver plus » pour prendre leur place dans le milieu culturel. Cela serait d'autant plus le cas pour les personnes nouvellement immigrantes¹².

À titre d'exemple, des participant·es mentionnaient la situation inconfortable des femmes noires en improvisation, où elles sont « tellement peu ». Alors que les femmes y sont déjà « mises à la marge », les femmes blanches « passent » en raison de la couleur de leur peau, mais les femmes noires se trouvent d'autant plus marginalisées. Dans tous les secteurs, plus généralement, on mentionne que les femmes racisées peuvent être « objectivées et exotisées » à cause de leurs vêtements et de leur apparence, ce qui les amènerait à recevoir plus de propositions de nature sexuelle. Des participant·es soulignaient que les personnes issues de la diversité culturelle ne subissent pas seulement des VACS dans des milieux majoritairement blancs où elles

11. Le concept de BIPOC fait référence aux personnes noires, autochtones et/ou autrement racisées. En anglais, d'où il tire son origine, l'acronyme BIPOC signifie « *Black, Indigenous and People of Color* » (Mata, 2021).

12. Étant donnée la faible représentativité de personnes racisées et nouvellement immigrantes présentes lors du *Sommet*, ces perspectives sont principalement celles de personnes blanches n'ayant pas de vécu récent de parcours migratoire.

sont en minorité visible, mais qu'elles peuvent aussi l'être en tant que femmes dans des milieux traditionnellement masculins, citant à titre d'exemple les « femmes afro-descendantes qui font du rap, [qui peuvent être victimes de VACS commises] par des rappeurs [afro-descendants] ».

Selon les études consultées, les trajectoires des femmes racisées sont indissociables de l'histoire d'exclusion, d'altérisation et d'ostracisme des milieux culturels dont elles sont héritières (Cobb et Williams, 2020). Si les femmes racisées font davantage l'objet de VACS que les femmes blanches au sein des événements culturels (Conseil des Montréalaises, 2017), la divulgation des violences subies est paradoxalement semée de davantage d'embûches pour les premières que pour les secondes (Souffrant, 2022). En raison de la centration des perspectives blanches au sein du mouvement #MeToo et des discussions institutionnelles sur les VACS, les survivantes racisées peuvent sentir qu'elles n'ont pas voix au chapitre, et dès lors garder le silence sur les violences qu'elles subissent (Majiba, 2022 ; Souffrant, 2022).

Les expériences des personnes racisées, bien que distinctes, s'apparentent au vécu des **femmes autochtones**, qui sont également aux prises avec une normalisation des VACS commises à leur encontre (Shehadie et The Review Team, 2022). Dans leur enquête menée auprès des personnes travaillant dans les industries musicales en Australie, Shehadie et The Review Team (2022) contextualisent cette normalisation à la lumière du colonialisme : « Les personnes issues des Premières Nations ont expliqué que la relation qu'elles entretiennent avec l'industrie musicale est complexe, car il s'agit d'un système colonial fondé sur l'assujettissement et l'exclusion de leurs communautés » (notre traduction, p. 45). Les femmes autochtones sont non seulement plus susceptibles d'être la cible de VACS, mais elles s'avèrent confrontées à des obstacles supplémentaires dans la dénonciation de ces dernières (*Ibid.*). En raison de la suppression historique de leurs voix, prendre la parole pour divulguer un incident de VACS et être crues comme survivantes dans l'espace public est souvent plus ardu (*Ibid.*).

L'invisibilisation de certaines communautés est à l'origine de violences qui peuvent être commises à leur endroit. À ce titre, les **personnes deux-esprits**, dont le vécu croise celui des personnes issues de la DSPG et celui des personnes autochtones sans toutefois s'y limiter, se trouvent à la fois absentes des considérations encadrées dans des schémas eurocentriques relatives à la DSPG, et de celles sur les Premiers Peuples, limitées par la loupe cisnormative et hétéronormative (Failler, 2023). Les artistes deux-esprits sondés par Cooper (2017) indiquent faire face à une compartimentalisation de leurs identités. Dans certains contextes, leur autochtonie est accueillie alors que leur sexualité et leur genre sont mis de côté ; dans d'autres, leur statut comme membre de la DSPG est reçu favorablement, tandis que leur appartenance aux Premiers Peuples est mal comprise. Comme en témoigne la littérature, ce cisèlement intersectionnel entrave leur pleine participation au sein des secteurs culturels (Cooper, 2017 ; Failler, 2023).

1.3.4.3 Le statut capacitaire

Bien que cela ait été peu abordé lors du *Sommet*, les études consultées démontrent que les **personnes en situation de handicap et sourdes** sont aussi plus vulnérables aux VACS. Dans une enquête britannique menée à l'intérieur de l'industrie du théâtre, 41 % des artistes et autres professionnel·les de la culture en situation de handicap et sourd·es ont signifié avoir fait l'objet de harcèlement sexuel (The Stage, 2018). Le caractère alarmant de ces données statistiques n'est toutefois pas reflété dans les structures de prise en charge et de signalement des VACS, qui demeurent inadaptées aux particularités de la diversité capacitaire (Boux, 2022).

1.3.4.4 Le jeune âge ou le fait de se situer en début de carrière

Plusieurs personnes ayant participé au *Sommet* nomment également **le jeune âge ou le fait de se situer en début de carrière, d'être « de la relève »**, comme un facteur vulnérabilisant aux VACS. Un·e répondant·e affirmait que « si on se sent plus bas, on aura moins le courage de répondre ». Un·e autre rapportait sa perception qu'une personne à risque de commettre des VACS peut cibler celles qui semblent être le moins capables de se défendre. En associant au jeune âge ou au fait d'être de la relève une « naïveté » qui vulnérabiliserait face au « prestige de l'ancienneté », les répondant·es parlent du pouvoir des personnes plus âgées sur les plus jeunes, qui « arrivent dans le milieu et qui cherchent à faire leur place, à se prouver, à se faire apprécier ».

Certain·es participant·es ont rapporté que les femmes jeunes voyaient leurs compétences, leur intelligence et leur style de leadership discrédités, ce qui pouvait créer pour elles un « climat de travail toxique » où les VACS seraient plus susceptibles de survenir. Certaines personnes se demandent si c'est le fait d'être de la relève qui vulnérabilise aux VACS ou si la proportion plus élevée de personnes jeunes et de la relève parmi celles qui se disent victimes de VACS ne relève pas plutôt du fait que les personnes de la relève sont mieux informées que leurs aînées sur ce qui constitue une violence à caractère sexuel. Quoi qu'il en soit, des répondant·es mentionnent à cet égard la durée en moyenne plus courte des carrières des femmes dans certaines professions du milieu culturel, qui serait, tel que rapporté entre autres par Bissonnette (2022), potentiellement influencée par les VACS.

Les études consultées révèlent que le recrutement en bas âge fréquent dans certains secteurs, comme la mode (Crowley, 2021) ou la musique populaire (Vastel, 2005), contribue à exacerber la vulnérabilité aux VACS. Le fait que la carrière de mannequin soit courte et débute tôt favorise le roulement de personnes jeunes, en début de parcours et donc sans expériences précédentes dans l'industrie de la mode, ce qui augmente leur vulnérabilité par rapport aux vétérans de l'industrie, surtout des hommes, qui travaillent autour d'elles et agissent comme mentors (Crowley, 2021).

La vulnérabilité relative à l'âge ou au fait de se situer en début de carrière est aussi évidente chez les artistes émergent·es qui sont en cours de formation ou en voie

d'insertion professionnelle. Dans le cadre de leur parcours éducationnel, plusieurs étudiant·es sont amené·es à quitter leur ville d'origine pour fréquenter des écoles d'art spécialisées (Matthis, 2021). L'environnement scolaire en vient à occuper une fonction sociale importante. Comme les personnes apprenantes sont coupées de leur réseau préexistant, elles peuvent se retrouver dans des espaces géographiquement isolés et socialement clos, une réclusion qui accroît la vulnérabilité aux VACS (Matthis, 2021).

Du côté des publics, des personnes ayant participé au *Sommet* sont d'avis que les VACS sont plus courantes dans les événements où les membres du public sont jeunes, « par manque d'éducation, par manque de vocabulaire pour nommer les choses et par manque de reconnaissance sociale [du fait] que certains comportements ne sont pas acceptables ». Des répondant·es affirment qu'on retrouverait moins de VACS dans les événements réunissant davantage de personnes de plus de 30 ans, ce qui constitue toutefois une observation générale, et non des données générées dans le contexte d'une étude scientifique approfondie.

L'étude réalisée par le Conseil des Montréalaises (2017) révèle à ce sujet que les femmes de 14 à 17 ans et de 18 à 24 ans appartiennent aux groupes dont la proportion des répondantes ayant été insultées, embrassées ou touchées sur des parties érotisées de leur corps contre leur gré lors d'événements publics et extérieurs est la plus grande. Les femmes âgées de 18 à 24 ans sont également celles ayant été le plus souvent suivies dans les mêmes circonstances. Ainsi :

L'âge a un effet statistiquement significatif sur le fait d'avoir déjà été victime de harcèlement ou d'agression lors d'un événement extérieur à Montréal. Plus les femmes sont jeunes, plus la proportion des répondantes ayant été harcelées ou agressées lors d'événements extérieurs à Montréal est grande. En effet, respectivement 68,2 % et 67,9 % des répondantes âgées de 14 à 17 et de 18 à 24 ans ont subi au moins une fois du harcèlement ou une agression, comparativement à moins de 30 % chez les femmes plus âgées. (Conseil des Montréalaises, 2017, p. 17)

Cependant, dans les milieux culturels, l'âge plus avancé, l'expérience voire le succès ne représentent pas nécessairement un gage de protection contre les VACS (Hearfield, 2020).

1.3.4.5 Le statut socioprofessionnel

Une autre dimension influençant la propension à faire l'objet de violences est le statut socioprofessionnel. Comme cela a été abordé sous l'angle de l'organisation du travail dans la sous-section 1.3.3, les participant·es au *Sommet* sont d'avis que **les personnes au statut professionnel précaire, qui travaillent moins souvent et se trouvent sans contrat stable** subiraient davantage de VACS. Ainsi, les pigistes, qui cumulent différents contrats dans différents milieux et auprès de différentes personnes seraient plus à risque de vivre des VACS. Dans le cas des personnes trans et non binaires, le fait de changer souvent de milieu de travail et de devoir continuellement divulguer

leur sexe ou leur genre constitue une expérience qui les ramène continuellement à leur identité genrée, plutôt qu'à leur statut de professionnel·les de la culture.

Pour préciser la nature du lien entre précarité et risque de VACS, des personnes ayant participé au *Sommet* nomment à titre d'exemples les **artistes-entrepreneur·ses**, qui sont obligé·es d'entretenir un profil sur les réseaux sociaux et de se rendre accessibles à leurs *fans*. Les artistes-entrepreneur·ses portent plusieurs chapeaux en accomplissant une foule de tâches bénévolement pour faire aboutir leurs projets, sans respecter d'horaire précis, sans cadre professionnel clair ni hiérarchies explicitement déterminées, dans des dynamiques d'échanges de services. À preuve, dans l'étude de Bissonnette (2022) menée auprès de femmes de tous corps de métier œuvrant dans l'industrie musicale canadienne francophone, 12 % des répondantes dont le statut professionnel principal était celui d'artiste interprète ou d'artiste interprète et d'autrice et/ou compositrice rapportaient vivre très souvent du harcèlement sexuel, alors que c'était le cas de 8 % de l'ensemble des répondantes. Les personnes ayant participé au *Sommet* nomment aussi **les personnes œuvrant dans la technique** qui, bien qu'elles aient souvent été nommées comme personnes susceptibles de commettre des VACS en raison de la composition plus masculine de ces corps de métiers, sont souvent oubliées en tant que personnes qui peuvent aussi en être victimes. « Souvent oubliées parce que ces personnes travaillent dans l'ombre, souvent même oubliées des programmes de prévention », comme le mentionne un·e participant·e au *Sommet*, elles se trouvent pourtant dans des positions qui les rendent susceptibles de subir des VACS en raison de leurs heures de travail, de la diversité des contextes dans lesquels elles exercent leur métier et de leur statut, dans certains cas, de pigistes.

De multiples études mettent en lumière l'exposition aux VACS des personnes qui travaillent à contrat, en comparaison avec leurs collègues occupant des postes permanents (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022). Loin d'être propre à un secteur unique, ce phénomène est documenté entre autres dans les industries musicale (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2021), théâtrale (Society of London Theatre et UK Theatre, 2018), les industries des arts de la scène, du cinéma et de la télévision (Aftermetoo, 2021) ainsi que de la mode (Crowley, 2022). La précarité professionnelle des pigistes, leur connaissance moindre des politiques institutionnelles anti-VACS et des lois en vigueur contribuent à accroître leur vulnérabilité un peu partout dans le monde (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022 ; Society of London Theatre et UK Theatre, 2018).

1.3.4.6 L'apparence physique et les traits de personnalité

Les personnes ayant participé au *Sommet* nomment enfin des facteurs relatifs à l'apparence physique, aux traits de personnalité et à l'attitude comme jouant un rôle dans le niveau de vulnérabilité aux VACS. Du côté des traits de personnalité, elles mentionnent que **les personnes qui s'ouvrent facilement, qui sont assez familières, plus conciliantes, moins promptes à mettre des barrières** seraient davantage

susceptibles de subir des VACS. Il en irait de même des **personnes qui émettent des opinions divergentes**. Lorsque les idées d'une personne contrastent avec les idées dominantes dans un milieu, cette personne risquerait davantage d'être sujette aux VACS. Quant à l'apparence physique, les participant·es au *Sommet* ont souligné la **grossophobie au sein du milieu culturel**, incluant le fait que les femmes grosses seraient plus susceptibles d'être la cible de gestes et commentaires de nature sexuelle, ou d'être sexualisées différemment, que les femmes minces. En audiovisuel, les femmes grosses se feraient plus souvent attribuer les mêmes personnages (par exemple, la copine de la jolie fille) et se verraient plus souvent « hypersexualisées ».

1.4 Facteurs de susceptibilité à commettre des VACS

Lorsqu'on demande aux personnes participantes au *Sommet* quelles sont les personnes les plus susceptibles de commettre des VACS dans leur secteur culturel, leurs réponses convergent avec ce que révèlent les études consultées à ce sujet. Le genre et la fonction professionnelle des personnes qui commettent des VACS constituent des facteurs de susceptibilité, en plus d'éléments relatifs aux rapports sociaux qui informent les relations de travail.

1.4.1 Le genre

Sur le plan du genre, les participant·es au *Sommet* sont d'avis que **la forte majorité des personnes qui commettent des VACS au sein des industries culturelles sont des hommes**, ce que corroborent plusieurs études (Crowley, 2021 ; Fileborn *et al.*, 2020). En Australie, les personnes survivantes de VACS œuvrant dans le secteur musical qui ont été sondées par Shehadie et la Review Team (2022) rapportent, dans près des trois quarts des cas (74 %), avoir subi des VACS commises par des hommes (Shehadie et The Review Team, 2022). Les personnes ayant participé au *Sommet* ajoutent que cela vaut tant pour les professionnel·les des secteurs culturels que pour les publics de la culture. Quoique son affirmation relève de l'anecdote, une personne ayant participé au *Sommet* précise : « Je n'ai jamais eu connaissance d'une femme qui aurait fait cela. »

Évidemment, **des femmes commettent elles aussi des VACS**. Un·e participant·e du *Sommet* était d'avis que les VACS commises par les femmes peuvent être plus difficiles à identifier étant donné qu'on s'attend davantage à ce qu'elles soient commises par des hommes. Selon des personnes ayant participé au *Sommet*, cela pourrait faire en sorte que les VACS commises par des femmes soient plus facilement ignorées ou pardonnées. D'autres ajoutent qu'il en va de même pour **les personnes de la DSPG**, dont les VACS seraient invisibilisées du fait que « l'on tient pour acquis que ce sont des groupes plus progressistes ». Il s'avèrerait donc, selon des personnes participantes au

Sommet, plus difficile d'identifier une personne comme autrice de violence sexuelle si elle fait partie des communautés de la DSPG.

1.4.2 L'âge

Un·e répondant·e du *Sommet* estimait que ce seraient surtout les hommes jeunes qui commettent des VACS. Cette personne qualifiait d'« âgistes » les propos voulant que les hommes plus âgés soient plus susceptibles de commettre des VACS et estimait que les comportements d'hommes âgés sont en général jugés plus sévèrement. En 2020, dans leur recension systématique sur les VACS au sein des espaces festifs nocturnes, Quigg et ses collègues mentionnaient qu'aucun consensus n'existait à savoir si d'autres dimensions sociodémographiques que le genre, comme l'âge, étaient liées à la commission de VACS.

1.4.3 La fonction professionnelle et la position d'autorité

Outre le genre, la fonction professionnelle constitue assurément la dimension jouant le rôle le plus significatif dans la susceptibilité à commettre des VACS. Selon les études consultées et les personnes ayant participé au *Sommet*, **les personnes en position d'autorité institutionnelle ou symbolique** sont les plus susceptibles de commettre des VACS (Kwaśniewska-Mikuła, 2021), et ce, dans tous les secteurs culturels. Ces personnes occupent une variété de rôles : la direction générale, le management, la représentation professionnelle, la direction artistique, le casting, la production ou encore la photographie (Crowley, 2021 ; Kleppe et Røyseng, 2016 ; Kwaśniewska-Mikuła, 2021 ; MacKay, 2008). Les participant·es au *Sommet* distinguent les personnes en position d'autorité : 1) par leur titre (par exemple, producteurs, réalisateurs, etc.) ; 2) par leur charisme ou leur réputation, dans le cas de personnes qui bénéficient d'une certaine admiration, d'un respect dans le milieu, d'une certaine aura ; 3) par leur expérience (par exemple, un technicien qui exerce son métier depuis longtemps) ; et 4) par leur capacité à offrir des opportunités de travail.

Les répondant·es rapportent, au titre de l'autorité par la réputation, la notoriété et le charisme des artistes auquel·les d'autres veulent « s'associer » pour « monter », pour « être dans la *gang* », pour « être aimé·es, reconnu·es par la personne la plus populaire ». En termes d'autorité par le titre, les exemples cités incluent les chorégraphes qui sont amené·es à diriger une scène, à « montrer les mouvements à faire », ou encore les photographes ou les peintres qui peignent des corps de femmes, ce qui donne lieu à une certaine appropriation artistique du corps féminin susceptible de conduire à des VACS. Les équipes techniques sont également citées alors qu'elles exercent, sans être formellement en position d'autorité, un certain pouvoir sur les artistes, surtout lorsque l'équipe de production n'est pas présente dans les lieux de spectacles et que les artistes et le personnel technique se retrouvent « seul·es ».

Des répondant·es soulignent que les personnes en position de pouvoir sont susceptibles de commettre des VACS lorsqu'elles laissent le pouvoir qu'elles possèdent leur « monter à la tête ». C'est alors qu'elles se sentent « légitimes » de commettre des VACS, qu'elles sentent que « ça leur est permis ». Dans l'étude d'Aftermetoo (2021) sur l'industrie canadienne des arts du spectacle, du film et de la télévision, les trois quarts (75 %) des personnes survivantes de VACS les ont subies aux mains de personnes en position de pouvoir. À titre d'exemple, Sarah Lett, une artiste circassienne, témoigne :

Je travaillais pour une compagnie québécoise, j'avais accepté un contrat à l'étranger, et un jour, une personne en situation de pouvoir m'a dit quand on était seul·es : « Tu sais, il y a d'autres femmes qui ont beaucoup de contrats quand certains producteurs sont bandés sur elles [...] ». (Siag, 2020).

Les études consultées rapportent également que plus l'influence de ces personnes est grande et leur succès important, moins elles sont susceptibles d'être tenues responsables de leurs actes (Shehadie et The Review Team, 2022). Des participant·es au *Sommet* expriment à ce sujet que les personnes en position de pouvoir, et notamment « les personnes qui font faire beaucoup d'argent à beaucoup de monde » sont très protégées par le milieu lorsqu'elles commettent des VACS, en plus d'être elles-mêmes désensibilisées aux conséquences de leurs actes. Les personnes en position d'engager des artistes se sentent protégées parce qu'elles savent que leurs victimes ne dénonceront pas, comme cela a été développé dans les sous-sections 1.2.4, 1.3.1.3 et 1.3.2.4 qui portent sur différents aspects du lien entre VACS et pouvoir.

1.4.4 Les VACS commises en relation de collégialité

Un·e répondant·e soulignait toutefois que ce ne sont pas toujours les personnes en position d'autorité qui commettent des VACS. Il peut aussi s'agir de **collègues et de pairs qui occupent exactement les mêmes fonctions que les personnes qui en sont victimes**. Un·e répondant·e rappelait à cet effet qu'une VACS consiste à prendre un pouvoir sur une personne, ce qui ne signifie pas qu'elle exerçait initialement du pouvoir sur la personne victime. Les études consultées convergent vers cette idée que les personnes en situation d'autorité ne représentent pas à elles seules l'ensemble des personnes qui commettent des VACS. Les collègues, tant artistiques que non artistiques, sont aussi susceptibles d'en perpétrer (Aftermetoo, 2021 ; Kleppe et Røyseng, 2016 ; MacKay, 2008 ; Media Entertainment & Arts Alliance, 2017). C'est notamment le cas des membres des équipes techniques et administratives (Kleppe et Røyseng, 2016).

1.4.5 Les autres rapports sociaux

D'autres rapports sociaux influent sur le type de personnes que les répondant·es considéraient comme plus susceptibles de commettre des VACS. À titre d'exemple,

des personnes ayant participé au *Sommet* citent – dans le cadre des relations intimes qui se tissent entre personnes travaillant dans le milieu culturel – les **ex-conjoint-es** comme personnes susceptibles de commettre des VACS lorsque la relation se termine et que les deux personnes continuent de travailler ensemble. Elles parlent également de « **l’effet de gang** » et de « **l’effet de foule** » qui rendent certains contextes propices aux VACS, notamment sur les plateaux de tournage et dans les milieux festifs, et qui font en sorte que, par effet d’entraînement, « n’importe qui peut commettre des VACS ». Elles soulignent de nouveau les « **rapports de proximité normalisés** » et la **difficulté à « fixer les limites »** dans un contexte dérégulé et informel où les relations de pouvoir et d’autorité sont prégnantes, qui peuvent faire en sorte que toute personne dont les rapports sociaux sont complexifiés par cette proximité et cette informalité peut être amenée à commettre des VACS.

Les répondant·es citent enfin les **membres des publics de la culture** comme étant susceptibles de commettre des VACS envers les artistes, par exemple en formulant des commentaires déplacés ou en envahissant leur espace privé. Comme l’exprimait un·e répondant·e : « C’est comme si acheter un billet de spectacle, c’était acheter des droits sur la personne qui fait le spectacle. » Ce phénomène s’avère particulièrement apparent dans les industries musicales, où l’audience jouit d’un accès direct aux artistes (Musicians’ Union, 2021).

1.5 Impacts des VACS

Les VACS exercent des impacts multiples et considérables sur les individus, que ce soit sur le plan psychologique, physique, financier ou professionnel ainsi que sur le milieu de la culture plus largement. Les discussions tenues lors du *Sommet* à ce sujet nous ont permis de proposer les pistes d’action qui sont présentées en section « SOUTENIR » de la deuxième partie du présent rapport.

1.5.1 Conséquences psychologiques et physiques des VACS sur les individus

Plusieurs professionnel·les sondé·es dans le cadre de la recherche sur l’industrie de la musique contemporaine australienne mentionnent que les VACS qu’elles ont subies leur ont causé des dommages psychologiques et émotionnels (Shehadie et The Review Team, 2022). Dans le milieu du théâtre en Irlande et au Royaume-Uni, l’intimidation au travail – qu’elle soit sexuelle ou autre – a entraîné chez les personnes survivantes diverses conséquences sur leur santé psychologique, notamment de l’anxiété, de la dépression, de la peur et de l’insomnie (The Stage, 2018). Au Canada, 74 % des professionnel·les ayant fait l’expérience de harcèlement dans les industries des arts, de la performance, du cinéma ou de la télévision ont signalé une dégradation de leur

santé psychologique. Trente-neuf (39) % ont déclaré avoir vu leur santé physique se détériorer (Aftermetoo, 2021).

Les personnes ayant participé au *Sommet* observent que les personnes victimes vivent souvent de la honte et de la culpabilité des suites d'une VACS subie. Elles se demandent ce qu'elles ont fait pour que cela leur arrive, ce qui peut les conduire à des **difficultés importantes en matière de santé mentale** (par exemple, anxiété, dépression) ainsi qu'à des **réactions d'isolement** par rapport aux ami·es, à la famille et à leur milieu de travail. Elles soulignent également la tendance à l'isolement des personnes victimes, mais aussi des personnes ayant commis des VACS à la suite d'une dénonciation. Après avoir dénoncé des VACS, 44 % des personnes œuvrant dans l'industrie de la musique australienne mentionnent avoir été re-victimisées par des membres de l'industrie, notamment par leurs collègues, les membres de leur groupe ou par leur gérant·e (Shehadie et The Review Team, 2022). Cette tendance à l'isolement affecte la santé psychologique des personnes déjà isolées en raison de la nature de leur pratique artistique ou de leur métier, lesquelles sont, dans le contexte québécois, plus touchées par le risque de suicide que dans le reste de la société (Blais-Poulin et Groguhé, 2022 ; Le répondeur de l'industrie musicale, 2024).

Des recherches ont permis de mieux comprendre **les conséquences négatives spécifiques des VACS sur les personnes de la DSPG**. Les VACS peuvent les pousser à garder le silence sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur modalité de genre (Shehadie et The Review Team, 2022). Ces personnes peuvent avoir recours à la dissimulation identitaire en raison d'une crainte de perdre en compétitivité sur le marché, par peur d'être limité·es à des postes ou à des rôles stéréotypés, ou d'être bloqué·es dans l'accès aux rôles hétérosexuels et cisgenres (Badgett et Herman, 2013 ; Rumens et Broomfield, 2014). La non-divulgence de l'identité serait d'autant plus prégnante chez les travailleur·ses culturel·les lesbo-queers, trans et non binaires, qui font l'objet d'invisibilisation au sein des industries culturelles (Best, 2021 ; Boulila, 2015). Par exemple, les personnes danseuses trans et non binaires dont l'expérience est décrite dans l'étude de Kavoura et Rinne (2022) se disent réticentes à l'idée de parler de leur transition dans un contexte où elles feraient figures d'exception. Même lorsqu'elles choisissent de divulguer leur identité, les personnes trans subissent une forme d'invisibilisation qui entraîne un processus cyclique de « coming-out » par lequel elles sont amenées à raconter leur histoire chaque fois qu'elles sont embauchées dans un nouvel environnement (Kavoura et Rinne, 2022). De plus, pour les danseuses lesbiennes, bisexuelles et queers sondées par Boulila (2015), la visibilité implique la possibilité d'être soudainement considérées sous le prisme de la prédation par leurs collègues hétérosexuelles. Cette dissimulation identitaire a aussi été soulignée par des personnes ayant participé au *Sommet*, au sujet de personnes non binaires qui s'abstiennent de divulguer leur pronom par peur des conséquences en l'absence de mécanismes de protection spécifiques. Elles parlent de la détresse que génère le fait de ne pas pouvoir se nommer et être nommées adéquatement dans leur milieu de travail.

Les ramifications psychologiques dont rend compte la littérature sur les personnes de la DSPG qui travaillent en culture dépassent la dissimulation identitaire. Les études révèlent notamment une pression à apparaître hautement masculins chez les travailleurs culturels gais, bisexuels et queers (Risner, 2002). Ces derniers ont l'impression de devoir se conformer à un idéal de virilité, soit par le langage, en discutant des aspects sportifs de leur pratique créative (Christofidou, 2022), soit par le corps, en s'entraînant pour maintenir une apparence athlétique (McCadden et Wright, 2018 ; Polasek et Roper, 2011). Chez les femmes lesbo-queers, tout comme chez les personnes trans, non binaires et deux-esprits, un sentiment d'isolement et d'insécurité est rapporté (Best, 2021 ; Hawkes, 2023). En l'absence de collègues ou de mentors partageant leur identité, l'impression d'être les seul-es représentant-es de leur communauté s'avère source d'aliénation et de souffrance (Mozingo, 2005). Dans le cas des personnes trans et non binaires, cette insécurité peut aussi s'enraciner dans la perception que leur corps est inadéquat pour leur pratique artistique, une idée nourrie par les normes dominantes des industries culturelles (Hawkes, 2023).

1.5.2 Conséquences professionnelles et financières des VACS sur les individus

Les VACS entraînent aussi des répercussions négatives sur la situation financière et sur la situation professionnelle des personnes qui les ont subies, tel que rapporté par les personnes ayant participé au *Sommet* et par plusieurs études consultées. Au Canada, 29 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude *Aftermetoo* (2021) et œuvrant dans les industries du cinéma, de la télévision et du théâtre ont rapporté des effets négatifs des VACS sur leur bien-être économique. Comme l'a montré Somerstein (2021), la banalisation des VACS peut par exemple entraîner une plus forte précarité dans le milieu de la photographie. En effet, au lieu de condamner les violences perpétrées par leur employé-e, certaines institutions contournent ce problème en engageant un photographe homme plutôt qu'une femme, justifiant leur choix par un désir de les protéger d'un assaillant potentiel, ce qui se traduit finalement par des conséquences sur la carrière de certaines femmes photographes (Somerstein, 2021). Dans la même veine, dans l'industrie de la musique, si aucune mesure n'est prise dans leur milieu de travail contre les violences, les personnes victimes de VACS peuvent se sentir contraintes de quitter leur emploi ou même leur industrie (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022) tandis que les responsables de ces VACS y demeurent (Musicians' Union, 2021). Certaines personnes victimes mentionnent craindre de se rendre au travail, voire ne plus vouloir le faire, en raison du risque d'incidents de violence (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021), alors que d'autres affirment que les VACS ont eu un impact négatif sur leurs relations avec leurs collègues et sur la stabilité de leur carrière. Les répercussions professionnelles sont également rapportées dans l'industrie du jeu vidéo, affectant entre autres les joueuses, développeuses et chercheuses en *game studies* (De Castell et Skardzius, 2019).

1.5.3 Impacts des VACS sur le milieu

Comme abordé précédemment, des personnes ayant participé au *Sommet* ont émis l'hypothèse d'un lien entre la carrière artistique plus courte des femmes et l'occurrence des VACS, particulièrement celles qui ne sont pas dénoncées et qui pourraient « avoir mis fin à beaucoup de carrières sans qu'on le sache ». Des conséquences professionnelles sont également rapportées dans les études qui portent spécifiquement sur les personnes issues de la DSPG. En raison d'attentes professionnelles cis-hétéronormatives et de la peur du harcèlement, plusieurs membres de la DSPG mettent partiellement ou complètement fin à leur implication dans les arts (Alterio, 2022 ; Best, 2021 ; Kavoura et Rinne, 2022 ; Polasek et Roper, 2011). Dans une enquête internationale menée à travers l'Amérique latine, ce sont 75,7 % des personnes trans et 86,5 % des personnes non binaires œuvrant dans les industries audiovisuelles et des arts de la scène qui ont indiqué redouter de se rendre au travail par crainte d'y subir de la violence de genre (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021). Les personnes trans et non binaires étaient par ailleurs celles qui avaient observé le plus grand ralentissement de carrière à la suite de violences genrées, avec un taux de 20 % supérieur à celui rapporté par les femmes cisgenres (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021).

Le fait que les personnes victimes quittent leur milieu de travail après un ou des incidents de VACS entraîne, selon des personnes ayant participé au *Sommet*, une perte de membres de leur communauté professionnelle qui avaient quelque chose d'important à y apporter. Elles expriment ainsi : « Le plus grave impact, c'est qu'on perd des gens. On forme des gens pendant des années et ces personnes disparaissent. » Elles évoquent à cet égard un cercle vicieux, selon lequel le départ des personnes victimes augmenterait la concentration de personnes aux comportements problématiques dans le milieu culturel.

1.6 Réactions des personnes victimes et témoins de VACS

Pour pouvoir agir face aux VACS, il importe de savoir de quelle manière les personnes concernées par des situations de VACS réagissent déjà. Nous avons donc demandé aux personnes présentes lors du *Sommet* comment réagissaient les victimes et les témoins de VACS dans leur secteur culturel ou dans leur profession. Il est à noter que les répondant·es lors du *Sommet* devaient partager leurs observations générales fondées sur leur expérience en tant que représentant·es d'un organisme du milieu culturel et devaient éviter les anecdotes personnelles ou isolées, relevant de leur expérience personnelle en tant que victimes ou témoins, le cas échéant (à cet effet, voir la section « MÉTHODOLOGIE »). Ces discussions nous ont permis de relever plusieurs obstacles aux signalements de VACS, tant de la part des témoins que des victimes, qui ont servi à étayer les pistes d'action présentées en section « PRENDRE PAROLE » de la deuxième partie du présent rapport.

1.6.1 Les réactions des personnes victimes : la prépondérance de la non-dénonciation

Des participant·es au *Sommet* ont utilisé l'expression « *Fight, flight, fawn, freeze*¹³ » pour évoquer l'éventail de réactions possibles des victimes de VACS. Autrement dit, différents types de personnes et de situations entraînent différents types de réactions. Selon les participant·es au *Sommet*, la **réaction dominante serait la non-dénonciation**, qui peut correspondre au « *freeze* » ci-haut. La non-dénonciation fait référence à l'absence de plainte, tant internes que de plaintes à la police, de plaintes administratives ou de recours judiciaires (voir les sous-sections 2.5.3 et 2.5.4 sur les possibilités de signalements internes et externes dans la deuxième partie du rapport). Selon l'étude réalisée par *Aftermetoo*, les deux tiers des personnes travaillant dans l'industrie des arts, du film ou de la télévision n'ont pas déclaré un incident de VACS dont elles ont été témoins ou qu'elles ont subi (*Aftermetoo*, 2021). Seulement 5 % des agressions sexuelles perpétrées seraient dénoncées, selon des données de Statistique Canada datant de 2016 et de 2017 (Statistique Canada, 2018).

La prépondérance de la non-dénonciation correspond à ce qui ressort des études consultées à l'échelle internationale. À titre d'exemple, dans les industries musicales britanniques et australiennes, plus de 82 % des cas de harcèlement sexuel ne font l'objet d'aucune dénonciation (*Musicians' Union*, 2021 ; *Shehadie et The Review Team*, 2022). En Australie, seulement 9 % des personnes ayant été victimes de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail ont décidé de porter plainte auprès de la police, et 3 % aux syndicats (*Shehadie et The Review Team*, 2022). Le taux de non-dénonciation est par ailleurs plus élevé chez les hommes (87 %) alors que 79 % des femmes victimes de VACS feraient le choix de ne pas dénoncer (*Shehadie et The Review Team*, 2022). Dans l'industrie du théâtre, notamment en Irlande et au Royaume-Uni, le taux de non-dénonciation est approximativement de 70 % (*Fitzpatrick*, 2020 ; *The Stage*, 2018). Les personnes œuvrant dans l'arrière-scène, comme les technicien·nes, sont celles qui déclarent le plus souvent avoir subi du harcèlement sexuel sans l'avoir dénoncé par la suite.

Les taux de signalements internes sont particulièrement faibles dans les organisations culturelles, bien qu'ils varient en fonction du secteur. À titre d'exemple, dans les industries théâtrales, seulement 3,7 % des personnes ayant fait l'expérience de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail décident de rapporter l'incident, soit à leur gérant·e (2,8 %) ou encore à la personne représentante de leur association

13. Selon le Centre d'innovation en santé mentale sur les campus, quatre réactions sont courantes à la suite d'un événement traumatique tel que la violence sexuelle, souvent appelées les quatre « F » du traumatisme : *fight* (combat), *flight* (fuite), *freeze* (figement) et *fawn* (flatterie), quatre états différents du système nerveux que le corps enclenche pour assurer la sécurité des personnes survivantes. Ces réactions représentent des réponses corporelles tout à fait normales à des événements perçus comme étant perturbateurs. Le corps entre également dans ces états lorsque le souvenir d'un traumatisme est déclenché (Centre d'innovation en santé mentale sur les campus, 2024).

professionnelle (0,9 %) (Kleppe et Røyseng, 2016). Dans les industries musicales, il semble qu'une part plus importante des personnes choisissent de signaler des VACS au sein de leur milieu de travail. Selon l'étude de Shehadie et The Review Team (2022), dans le cas australien, ce sont 32 % des personnes qui ont signalé les VACS à leur superviseur·se direct·e et 25 % à un·e autre superviseur·se. Seulement 16 % des victimes de VACS ont choisi de recourir aux services des ressources humaines. Douze pour cent (12 %) ont préféré adresser leur dénonciation à la direction de leur organisation, et 11 % ont décidé de faire une plainte informelle (Shehadie et The Review Team, 2022). En contraste, malgré le fait qu'un·e représentant·e à la sécurité personnelle soit disponible dans toutes les institutions de théâtre en Norvège, aucun·e répondant·e n'avait mobilisé ce service au moment de l'étude réalisée en 2016 par Bård Kleppe et Sigrid Røyseng, la majorité ayant plutôt fait le choix de se tourner vers un·e collègue de travail. D'autres études portant sur des secteurs plus nichés de l'industrie musicale, comme l'opéra, soulignent qu'une part prépondérante des chanteur·ses choisissent d'abord de parler des VACS vécues à leurs collègues et de ne pas les divulguer aux responsables des productions (Buscatto *et al.*, 2021). Selon l'étude de Stone (2020), laquelle a été menée en Nouvelle-Angleterre, et celle de Media Entertainment & Arts Alliance (2017), qui prend place en Australie, les personnes recevant les dévoilements de VACS sont souvent les régisseur·ses de scène, les directeur·rices artistiques et les metteur·ses en scène. D'autres victimes préfèrent se tourner vers un·e employé·e de la production occupant un rôle technique ou d'équipe, un·e membre du personnel artistique permanent, un·e membre du personnel administratif permanent ou vers leur représentant·e syndical·e (Media Entertainment Arts Alliance, 2017).

Selon les personnes ayant participé au *Sommet*, les rares victimes qui souhaitent dénoncer à l'interne le font généralement sous le couvert de l'anonymat, ce qui fait en sorte que leur dénonciation ne peut en général pas mener à une enquête. Celles qui dénoncent en révélant leur identité et l'identité de la personne ayant commis les VACS le feraient le plus souvent de façon collective, en s'alliant à d'autres personnes ayant un vécu similaire.

1.6.1.1 Accessibilité limitée aux mécanismes de dénonciation internes

Le manque d'accès aux mécanismes de dénonciation constitue un obstacle majeur dans la lutte contre les VACS (Shehadie et The Review Team, 2022) et permet d'expliquer en partie la prépondérance de la non-dénonciation chez les personnes victimes. C'est par exemple le cas lorsque les organisations ne possèdent pas de département de ressources humaines (trivedi et Wittman, 2018), une situation fréquemment retrouvée dans les petites organisations ou entreprises (Lehman et Morris, 2018 ; Shehadie et The Review Team, 2022 ; trivedi et Wittman, 2018), comme l'ont souligné les personnes ayant participé au *Sommet*. Ce problème a d'ailleurs été identifié dans l'industrie de l'humour (Trusolino, 2022) et dans le milieu muséal (trivedi et Wittman, 2018) comme affectant la sécurité du personnel. Lorsque ces mécanismes sont disponibles, c'est plutôt **l'absence de politiques et de procédures claires en ce qui a trait à la dénonciation**

qui constitue un obstacle. À ce sujet, plusieurs études témoignent de l'absence de suivi et de soutien appropriés pour les personnes qui désirent déposer une plainte (Aftermetoo, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022). Certain·es participant·es à l'étude de Matthis (2021) mentionnent ne pas avoir été informé·es de la marche à suivre à cet effet, puisque l'on considérerait qu'il était de leur responsabilité de trouver les ressources disponibles et de faire une dénonciation à la police.

Des participant·es au *Sommet* estiment que les victimes utilisent peu les outils qui sont déjà à leur disposition. Trente-six pour cent (36 %) des survivant·es de VACS ayant œuvré dans les industries des arts du spectacle, du film et de la télévision au Canada ont gardé le silence parce qu'elles ignoraient à qui faire part de leur dénonciation (Aftermetoo, 2021). Cet obstacle apparaît dans une autre étude, menée auprès de femmes œuvrant professionnellement dans l'industrie musicale canadienne francophone, où 66 % des répondantes ont signifié **ne pas connaître les ressources disponibles dans leur région pour obtenir de l'assistance en cas de harcèlement** (psychologique, sexuel, discriminatoire ou criminel) (Bissonnette, 2022). Alors que 56 % de l'ensemble des répondantes (n = 591) estimaient avoir subi du harcèlement sexuel, « seulement 13 % des répondantes du Québec (n = 522) connaissaient L'Aparté » (Bissonnette, 2022, p. 103). L'organisme n'était connu que de 7 % des répondantes dont le statut professionnel principal est celui d'artiste interprète, ou d'artiste interprète et autrice et/ou compositrice (toutes régions confondues) (n = 221), alors que ce sont celles qui, dans la plus grande proportion, estimaient vivre du harcèlement sexuel souvent ou très souvent. Ce manque d'accès à l'information est aussi présent dans l'industrie de l'humour au Québec, où plusieurs répondant·es signalent un manquement quant aux « lignes directrices » ou à la « marche à suivre » en cas de situation de VACS (Bernier et al., 2022, p. 54).

Ce phénomène n'est pas propre au Canada : selon l'International Federation of Actors (FIA-LA) et UNI Americas MEI/Panartes, seulement 40 % des répondant·es âgé·es de 18 à 29 ans qui travaillent dans les industries audiovisuelles et artistiques savent qui contacter en cas de harcèlement sexuel au travail (2021). C'est également le cas au Royaume-Uni dans la communauté des arts performatifs (Stone, 2020) et du théâtre (The Stage, 2018), où la raison la plus courante de la non-dénonciation est de ne pas savoir à qui en faire part. Il en va de même dans l'industrie musicale en Australie, où des témoins ont rapporté ne pas connaître les procédures en place, ni savoir vers qui se tourner pour signaler les inconduites subies (Shehadie et The Review Team, 2022). Le fait que de nombreuses organisations consacrées à la lutte contre les VACS coexistent dans un même secteur culturel peut également semer la confusion.

Dans une étude menée auprès des écoles de cirque en Europe (European Federation of Professional Circus Schools [FEDEC]), on apprend que plus de la moitié des répondant·es ne détiennent pas toutes les informations nécessaires pour réagir adéquatement à un incident de nature sexuelle ayant lieu au sein d'une école (Matthis, 2021). En effet, 41 % mentionnent ne pas savoir qui contacter en cas de problème. Ainsi, bien qu'un certain nombre d'écoles aient mis en place des dispositifs de dénonciation,

l'information à leur propos n'est pas facilement accessible ni claire. Enfin, le manque d'information touche également les personnes employées : plusieurs d'entre elles ne savent pas quoi faire en cas de plainte interne, ce qui peut entraîner des négligences dans le traitement de ces dernières (Matthis, 2021). Le fait que les employé·es ne sachent pas quels sont les processus en place pour prendre en charge les situations de VACS contribue au découragement des personnes en ayant subi (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021).

1.6.1.2 Manque de formation

Selon les personnes ayant participé au *Sommet*, **le manque de formation touche autant les personnes témoins et victimes que celles qui reçoivent les dénonciations**. Les personnes responsables des ressources humaines et les gestionnaires des organisations culturelles ne seraient généralement pas suffisamment formées pour accueillir et traiter des signalements de VACS. Dans les secteurs liés à l'événementiel, une grande partie du personnel est bénévole et n'est ainsi que rarement outillé pour recevoir des plaintes ou des témoignages de personnes qui ont subi des VACS. Enfin, dans des secteurs comme celui des arts indépendants, les personnes travaillent souvent seules ou dans des organisations si petites qu'elles ne peuvent pas compter sur des services des ressources humaines ou sur des personnes désignées pour recevoir un signalement.

En raison de ce manque de formation, **les personnes qui reçoivent les dénonciations auraient elles-mêmes de la difficulté à reconnaître les VACS** parce que ces dernières n'ont pas été définies de façon préalable dans une politique ou de façon uniforme dans le milieu culturel. Ce manque de formation des personnes qui reçoivent les dénonciations de VACS a aussi été relevé dans plusieurs études consultées, que ce soit dans les industries des arts de la performance (Stone, 2020), dans le milieu de l'humour québécois (Bernier *et al.*, 2022) ainsi que dans les milieux de la danse, du théâtre et de la télévision en Amérique latine, où seulement le quart des personnes sondées ont mentionné avoir été formées sur la question du harcèlement sexuel (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021).

1.6.1.3 Manque de confiance en la réactivité et l'effectivité des réponses aux VACS

« De toute façon, dénoncer ne donnera rien. »

Un autre des facteurs expliquant la prépondérance de la non-dénonciation chez les personnes victimes des VACS, soulevé tant lors du *Sommet* que dans les études consultées, est le **manque de confiance en la réactivité et en l'effectivité des réponses aux VACS**. Ce manque de confiance, qui se traduit par une impression générale qu'aucun changement ne suivra une dénonciation (qu'il s'agisse d'une plainte interne,

administrative, à la police ou qu'il s'agisse d'un recours civil), peut en effet dissuader la dénonciation de la part des personnes témoins comme des personnes victimes.

Plusieurs participant·es au *Sommet* soulignent que les personnes ayant subi des VACS ont l'impression qu'elles n'ont pas assez de preuves à fournir pour appuyer leur dénonciation. Elles cheminent avec la conviction qu'« au final, c'est toujours la victime qui perd ». Par conséquent, les impressions partagées par les personnes participantes reviennent majoritairement à l'idée que « de toute façon, dénoncer ne donnera rien ». Le fait que les litiges en matière de VACS se soldent la plupart du temps par des ententes sous clauses de confidentialité fait en sorte qu'il existe très peu de jurisprudence en la matière, compliquant la circulation de l'information quant aux mesures d'intervention qui ont été mises en place et à l'effectivité de la réponse judiciaire (à ce sujet, voir la section « INTERVENIR » dans la deuxième partie de ce rapport). C'est le cas notamment pour le chanteur Éric Lapointe, pour qui, selon ce que rapportait une personne ayant participé au *Sommet*, « ça s'est réglé » hors cour.

Les études consultées corroborent l'idée selon laquelle plusieurs personnes survivantes gardent le silence sur les VACS subies en raison de la forte certitude qu'aucune action concrète ne découlera de leur dénonciation (Media Entertainment & Arts Alliance, 2017 ; Park, 2022 ; Stone, 2018). Ce manque de confiance envers l'efficacité des mécanismes de plainte n'est pas sans conséquence. Au Canada, près la moitié (48 %) des survivant·es de VACS travaillant dans les industries des arts du spectacle, du film et de la télévision ont déclaré avoir gardé le silence en raison d'un doute quant à la possibilité de changement à la suite d'une dénonciation (Aftermetoo, 2021). Dans le milieu de la photographie, il est mentionné que le harcèlement est normalisé à un point qu'il se fait ouvertement : les personnes en ayant fait l'objet sont plutôt encouragées à « en rire » ou à en faire abstraction (Sommerstein, 2021). Cette banalisation des VACS est aussi présente dans les industries de la musique australienne (Shehadie et The Review Team, 2022) et canadienne (MacKay, 2008) ainsi que dans le secteur du jeu vidéo, où une employée d'Ubisoft affirme avoir été victime de moqueries après avoir dévoilé à son patron les VACS qu'elle a subies (Prévost, 2020).

Cette **impression que la dénonciation ne donnera rien** est malheureusement corroborée par plusieurs études consultées, qui mettent en évidence l'absence d'intervention consécutive à la dénonciation des VACS, que ce soit parce que la plainte n'a pas été traitée ou parce qu'aucune mesure n'a été mise en place pour accompagner les personnes concernées ou le changement organisationnel. Par exemple, dans une étude sur l'industrie australienne des arts de la scène, 47 % des personnes ayant rapporté un incident de harcèlement sexuel, une inconduite criminelle ou de l'intimidation ont indiqué que la situation n'avait pas été adéquatement prise en charge (« *not handled well* ») et pour la moitié de ces répondant·es, la situation s'était même aggravée à la suite de leur dénonciation. Seulement 11 % des participant·es considèrent que la situation a été bien gérée et résolue (Media Entertainment Arts Alliance, 2017). Dans le milieu théâtral au Royaume-Uni, seulement une personne sur cinq indique que sa dénonciation a entraîné des mesures concrètes (The Stage, 2018). Cette inertie qui

suit la dénonciation a également été documentée en Afrique du Sud (Kwaśniewska-Mikuła, 2021), au Royaume-Uni (Stone, 2018) et dans les musées américains (trivedi et Wittman, 2018). Pour trivedi et Wittman, cette absence d'action vise à protéger les personnes qui commettent des VACS, poussant les personnes qui les ont subies à quitter leur emploi.

Enfin, lorsque des actions sont posées à la suite d'une dénonciation, la littérature révèle qu'elles s'avèrent souvent insatisfaisantes aux yeux des personnes ayant dénoncé les VACS qu'elles ont vécues. Parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'étude d'Aftermetoo et qui ont dénoncé des VACS à leur employeur dans le domaine des arts du spectacle, de la télévision ou du cinéma au Canada, seulement 34 % ont indiqué qu'elles avaient été soutenues en matière de respect de la confidentialité, 25 % ont indiqué avoir reçu du soutien durant le processus de dénonciation, 23 % ont indiqué que des efforts avaient été déployés pour rendre leur environnement de travail plus sécuritaire après leur dénonciation, et seulement 10 % de ces personnes ont indiqué avoir été protégées des représailles. À l'inverse, 48 % des personnes ayant dénoncé des VACS à leur employeur dans ce domaine ont indiqué n'avoir été soutenues sur aucun de ces plans (Aftermetoo, 2021). Le manque de transparence quant au traitement des dénonciations constitue également un problème identifié dans les écoles de cirque, plusieurs répondant·es mentionnant ne pas savoir ce qu'il est advenu de leur plainte (Matthis, 2021). Par ailleurs, même si certaines plaintes se soldent par des sanctions, une étude révèle que 81 % des témoins ou victimes de harcèlement sexuel dans le milieu du théâtre étatsunien estiment que les VACS dénoncées n'ont pas été adéquatement sanctionnées (Lehman et Morris, 2018).

En ce qui concerne les personnes qui ont fait appel à des services de sécurité ou à la police pour se protéger contre des agissements violents lors d'événements festifs, 40,8 % des répondantes concernées par l'étude du Conseil des Montréalaises (2017) considèrent que l'intervention a « mal » ou « très mal » été réalisée, bien que les raisons de ces évaluations ne soient pas mentionnées dans l'étude. Il en va de même de l'accueil des corps policiers à la suite d'une plainte découlant d'une agression, lequel a été qualifié de « mal » ou « très mal » exécuté par 42,9 % des répondantes qui ont déposé une telle plainte en 2017 (Conseil des Montréalaises, 2017). Dans la même veine, on mentionne qu'à certains endroits, des interventions du milieu scolaire du cirque ont plutôt visé à protéger les personnes qui commettent les VACS (Matthis, 2021).

Finalement, en ce qui concerne les interventions s'appuyant sur des recours judiciaires, les études suggèrent qu'elles prennent trop de temps et que certaines personnes ont eu l'impression d'être abandonnées durant le processus (Matthis, 2021). Près de 82,5 % des personnes victimes de VACS sondées à cet effet par l'Institut de la statistique du Québec (2023) se disaient préoccupées par le processus judiciaire avant leur rencontre avec le procureur, et le taux de confiance envers le système judiciaire québécois d'un bassin de répondant·es victimes de VACS sondées à cet effet était d'à peine 68 %. Tel que rapporté dans la sous-section 2.5.4.2, qui porte sur les plaintes

faites à la police, il semble toutefois que des changements positifs aient cours depuis le mouvement #MoiAussi.

1.6.1.4 Position et identité des personnes qui reçoivent les dénonciations

Un autre facteur expliquant la prépondérance de la non-dénonciation de VACS relève du positionnement social et de l'identité des personnes qui sont responsables de les recevoir. Certaines femmes travaillant dans le monde du cirque mentionnent par exemple que le fait de devoir se tourner vers un homme pour le dévoilement d'un incident de VACS représentait un obstacle à la dénonciation (Matthis, 2021). De même, selon des répondant·es lors du *Sommet*, les personnes qui subissent des VACS démontrent une **forte réticence à déposer une plainte auprès des autorités policières**. Elles perçoivent les commentaires et agissements des policier·ères comme « agressifs » ou « intrusifs » et estiment que la gravité de la situation de VACS décrite par la victime semble parfois minimisée.

1.6.1.5 Craintes et conséquences potentielles des dénonciations sur la carrière

« Si je dénonce, on ne va plus m'appeler. »

Un autre des facteurs souvent soulevé par les personnes ayant participé au *Sommet* pour expliquer la prépondérance de la non-dénonciation chez les personnes victimes des VACS réside dans les craintes quant aux conséquences potentielles des dénonciations sur la carrière. Les personnes victimes peuvent choisir de passer les VACS sous silence ou même de quitter leur milieu de travail plutôt que de compromettre l'obtention d'un contrat ou de « gâcher le climat de travail ». Au *Sommet*, les participant·es étaient d'avis que les personnes victimes pouvaient avoir l'impression que, si elles dénonçaient les VACS subies, elles allaient « détruire leur milieu de travail », le « toxifier », préférant dès lors « encaisser » puisque, comme mentionné précédemment, elles ont l'impression que dénoncer « ne changera rien ». **Dans le cas des travailleur·ses autonomes, la crainte de dénoncer est imbriquée dans celle de ne plus se faire offrir de travail.** Dans des contextes de spectacle, les personnes victimes participant au spectacle, notamment en tant qu'artistes, choisissent souvent de poursuivre le spectacle à la suite d'un acte de VACS plutôt que de dénoncer, et d'« endurer les VACS pour le show, la troupe, le groupe » sous prétexte que « *the show must go on* », justifiant qu'un·e artiste en spectacle est difficile à remplacer.

Ces craintes sont également rapportées dans les études consultées ailleurs dans le monde. D'abord, nombreuses sont les recherches qui identifient **la peur qu'éprouvent les artistes quant aux répercussions sur leur carrière ou leur réputation** comme étant un frein à la dénonciation (Crowley, 2022 ; Fitzpatrick, 2020 ; Harvie, 2019 ; Lehman et Morris, 2018 ; Society of London Theatre et UK Theatre, 2018 ; Somerstein, 2021 ; Stone,

2020 ; Yende, 2021), ce qui conduit plusieurs personnes victimes à faire le choix de dénoncer de manière anonyme. Au Canada, 43 % des survivant-es de VACS travaillant dans les industries des arts du spectacle, du film et de la télévision ont décidé de garder le silence afin de ne pas affecter leur réputation au travail (Aftermetoo, 2021). Le manque de confiance envers la confidentialité des processus de dénonciation a de son côté constitué le principal obstacle à la dénonciation pour 38 % des survivant-es (Aftermetoo, 2021), encore plus particulièrement lorsque les personnes responsables de recevoir les dénonciations ont des relations de travail avec les personnes dénoncées (Lehman et Morris, 2018 ; Matthis, 2021).

De manière cruciale, **plusieurs études donnent raison à ces craintes**. Au Québec et plus spécifiquement dans l'industrie de l'humour québécois francophone, l'absence de ligne directrice claire et de réponse collective officielle en cas de VACS fait en sorte que plusieurs personnes en ayant subi doivent compter sur des réseaux informels de soutien ou être mis-es au silence (Bernier et al., 2022). En effet, « [s]elon les témoignages recueillis, la parole des personnes victimes de violences sexuelles est encore très mal accueillie, quand elle n'est pas carrément étouffée » (*Ibid.*, p. 54). Que ce soit sous la forme de mises à l'écart, de pertes de contrats ou même de procès judiciaires, plusieurs participant-es à la recherche mentionnent avoir subi un rejet pour avoir dénoncé des violences sexuelles et/ou sexistes (*Ibid.*). Dans la même veine, dans l'industrie de la musique, la peur d'être victimisé-e, ostracisé-e ou de perdre des opportunités de travail constitue un obstacle de taille (Musicians' Union, 2021 ; Shehadie et The Review Team, 2022), certaines personnes victimes ayant même été menacées de voir leur carrière compromise si elles portaient plainte (Musicians' Union, 2021). Cette peur n'est toutefois pas limitée à ces industries ; elle concerne l'ensemble des industries créatives, ces dernières étant caractérisées par une grande compétition pour le travail (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021 ; Hennekam et Bennett, 2017 ; Spencer, 2018).

Que ce soit dans l'industrie musicale australienne (Shehadie et The Review Team, 2022) ou dans celle des arts de la scène, du cinéma et de la télévision (Aftermetoo, 2021 ; FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021), plusieurs études montrent qu'**une dénonciation des VACS peut entraîner un ralentissement de carrière, une détérioration des relations professionnelles, de la situation financière et du bien-être des personnes survivantes et que ces conséquences sont généralement plus grandes pour les femmes que pour les hommes** (Shehadie et The Review Team, 2022). Par exemple, certaines personnes doivent, à la suite de leur dénonciation, naviguer dans leur milieu en portant l'étiquette d'une personne avec qui il est difficile de travailler, ce qui se traduit par une perte d'opportunités professionnelles (Aftermetoo, 2021 ; Trusolino et Ships, 2023). Des participant-es à la recherche sur l'industrie humoristique au Québec ont d'ailleurs vu leurs contrats résiliés ou ont été mis-es à l'écart parce qu'ils ou elles ont fait un signalement de VACS ou ont soutenu la personne ayant porté cette dénonciation (Bernier et al., 2022). L'humoriste Louis C. K., accusé d'avoir abusé de son influence pour nuire à la carrière de femmes ayant dénoncé ses agissements (Oppliger et Mears, 2020 ; Piper, 2020), en offre un exemple troublant.

1.6.1.6 Obstacles liés aux temporalités courtes et aux statuts précaires

Le fait que plusieurs personnes œuvrant dans les secteurs culturels ont un **statut de travailleur-ses autonomes ou même d'autres statuts moins formalisés**, comme cela a été développé précédemment, peut complexifier l'application des méthodes de dénonciations légales ou organisationnelles (Bernier et al., 2022 ; Person, 2016 dans Crowley, 2022 ; Somerstein, 2021). Par exemple, les humoristes de la relève et/ou se produisant dans des soirées amatrices ont très peu de recours durant leurs premières années de carrière en ce qui concerne les protections relatives aux VACS (Bernier et al., 2022). Si l'Union des Artistes (UDA) défend les intérêts des humoristes, les personnes qui se produisent exclusivement dans des soirées amatrices bénéficient rarement de ces protections.

L'une des particularités des personnes en situation professionnelle précaire en culture est qu'elles sont souvent **en constant déplacement**, ce qui complexifie le processus de dénonciation. Une situation de harcèlement sexuel nécessite une réaction immédiate, ce qui n'est pas toujours applicable avec les recours légaux et organisationnels disponibles (Crowley, 2022). À cela s'ajoute le fait que **certains engagements professionnels sont courts ou ne constituent que des contrats temporaires**, ce qui complique encore une fois l'accès aux recours organisationnels et légaux, sans pour autant les rendre inaccessibles (à ce sujet, voir la sous-section 2.5.1 qui détaille la *Loi sur le statut de l'artiste* et autres considérations juridiques applicables). Cet enjeu de la temporalité est également présent dans les milieux festifs, au sens où l'identification de la personne ayant commis une VACS et le délai nécessaire à la reconnaissance qu'une VACS a bel et bien été commise nuisent à l'effectivité des actions de lutte contre les VACS (Fileborn et al., 2020).

1.6.1.7 Risques de poursuite en diffamation

Le risque de poursuite judiciaire, notamment en diffamation¹⁴, constitue également une crainte qui décourage les personnes survivantes de dénoncer les VACS. Selon une avocate de L'Aparté, les barèmes juridiques entourant les plaintes en diffamation contre des personnes victimes de violences sont peu clairs en raison du manque de jurisprudence éclairante sur la question. Certaines victimes craignent tellement d'être poursuivies en diffamation qu'elles n'osent même pas parler des VACS subies à leurs proches, ce qui accroît leur sentiment d'isolement.

14. « Il est possible d'identifier trois situations susceptibles d'engager la responsabilité de l'auteur de paroles diffamantes. La première survient lorsqu'une personne prononce des propos désagréables à l'égard d'un tiers tout en les sachant faux. De tels propos ne peuvent être tenus que par méchanceté, avec l'intention de nuire à autrui. La seconde situation se produit lorsqu'une personne diffuse des choses désagréables sur autrui alors qu'elle devrait les savoir fausses. La personne raisonnable s'abstient généralement de donner des renseignements défavorables sur autrui si elle a des raisons de douter de leur véracité. Enfin, le troisième cas, souvent oublié, est celui de la personne médisante qui tient, sans justes motifs, des propos défavorables, mais véridiques, à l'égard d'un tiers » (Prud'homme c. Prud'homme, 2002).

Plusieurs études rapportent que des personnes ayant subi des VACS ont fait l'objet de poursuites en diffamation après les avoir dénoncées. En Corée du Sud, des personnes ayant commis des VACS ont utilisé des procédures judiciaires afin d'exercer une pression dans le but de dissuader, intimider ou faire taire les survivant·es (Yoon, 2019). En Australie, certains médias ayant publié des articles rapportant des allégations d'agressions sexuelles ont été condamnés à payer des dommages pour diffamation (Thomasson, 2021). Ce phénomène n'est pas étranger au Québec : l'humoriste Alexandre Douville et l'animateur Jasmin Roy ont tous deux intenté un recours en diffamation après avoir été visés par des allégations d'agressions sexuelles (Dussault, 2023 ; Marin, 2022). C'est aussi le cas de Gilbert Rozon, qui a intenté une poursuite en diffamation contre les animatrices Pénélope McQuade et Julie Snyder (Morin-Martel, 2022). Soulignons que la mobilisation de ce recours civil entraîne une mise au ban des survivant·es, qui doivent parfois témoigner dans ces procès, et ce, même lorsque ce sont les journaux qui sont poursuivis en diffamation (Thomasson, 2021). Certain·es participant·es à une étude sur les VACS dans le milieu de l'humour québécois soulignent également avoir été ciblé·es par des menaces de poursuites judiciaires pour avoir soutenu les mouvements de dénonciation (Bernier et al., 2022).

1.6.1.8 Dénoncer en contexte de rapport de pouvoir

Les dynamiques de pouvoir particulières au milieu de la culture qui ont été documentées dans les sous-sections précédentes jouent un rôle crucial dans la décision de dénoncer (Hearfield, 2020 ; Strong et Rush, 2018 ; Yende, 2021). En effet, travailler pour une personne qui commet des violences complique le processus de dénonciation (The Stage, 2018 ; trivedi et Wittman, 2018), d'autant plus que les individus en position de pouvoir tendent à sous-estimer ou à ne pas comprendre la nature du problème dénoncé (Kwaśniewska-Mikuła, 2021). On observe également qu'un sentiment de « devoir quelque chose » à la personne qui a commis des VACS, en particulier si elle a contribué au développement de la carrière de la personne victime, constitue un obstacle à la dénonciation (Oppliger et Mears, 2020).

Comme les VACS s'inscrivent dans un rapport de pouvoir entre la personne qui les commet et celle qui les subit, il n'est pas rare que la personne accusée possède des moyens plus étendus que la personne victime pour se défendre, notamment dans le cadre d'un processus judiciaire. Le risque de se retrouver dans cette situation amène les personnes ayant subi des VACS à se demander si elles ont « les reins assez solides pour tout cela », si elles ont « accès à des services juridiques abordables », questions qui peuvent les dissuader de dénoncer.

1.6.1.9 Minimisation et banalisation individuelle d'une VACS vécue

La perception de la gravité des VACS vécues joue un rôle prépondérant dans le choix de dénoncer ou non. Les personnes victimes tendent à **dédramatiser les VACS**

qu'elles ont vécues. Comme le citaient des personnes ayant participé au *Sommet*: « Oh, ce n'est pas si grave, ce n'est pas un viol, ça m'est arrivé juste une fois, il y a des personnes auxquelles il arrive des choses bien pires que ça. » Au Canada, ce sont près de 60 % des survivant·es œuvrant dans les industries des arts du spectacle, du film et de la télévision qui n'ont pas dénoncé les comportements subis, jugeant qu'ils n'étaient pas assez sérieux (Aftermetoo, 2021). En ce qui concerne les milieux festifs, les participant·es au *Sommet* mentionnent que les incidents considérés comme « moins graves » sont rarement dénoncés, surtout dans les cas où des victimes qui ont consommé des drogues devraient faire appel à des services policiers (Fileborn et al., 2020).

La banalisation des VACS peut également se manifester à travers des discours **glorifiant la non-dénonciation, désignant celle-ci comme la marque d'une attitude professionnelle.** Le sentiment que dénoncer des VACS est une réaction excessive, identifié dans des études sur le théâtre étatsunien (Lehman et Morris, 2018) et irlandais (Fitzpatrick, 2020) s'inscrit dans cette même lignée. Si plusieurs participant·es au *Sommet* affirmaient, comme le rapportent certaines études, qu'il faut « avoir la peau dure » (notre traduction) pour persévérer dans ce milieu culturel (Lehman et Morris, 2018, p. 10), d'autres personnes justifient ces violences en mentionnant avoir elles-mêmes dû y survivre, présentant parfois même l'expérience de cette violence comme ayant été « formatrice » (Lech, 2021). Dans la même veine, certaines personnes ayant subi des VACS mentionnent craindre d'être perçues comme étant inexpérimentées si elles les signalent (Kwaśniewska-Mikuła, 2021). Ces discours sur l'importance de la « résilience » pour œuvrer dans le milieu culturel sont également identifiés dans l'industrie des médias visuels au Canada (Liinamaa et Rogers, 2022) tout comme dans celui de l'humour québécois, certaines humoristes ayant rapporté devoir choisir entre « vivre l'inacceptable » ou être contraintes de « quitter le navire » (Bernier et al., 2022, p. 53).

Pourtant, tel que l'explique avec grande limpidité Robin James dans *Resilience & Melancholy: Pop Music, Feminism, Neoliberalism* (2015), **célébrer la résilience d'un individu à survivre à un système ne fait que renforcer cette idée qu'il est possible d'y survivre** – plongeant doublement dans la honte une personne qui a subi des VACS, et qui n'aurait pas été capable « de passer par-dessus ».

1.6.1.10 Autoculpabilisation

Enfin, certain·es survivant·es ne dénoncent pas une situation de VACS vécue parce qu'**elles se blâment elles-mêmes**, mentionnant qu'il était de leur responsabilité de veiller à établir des limites claires, rapportant avoir été « stupides » ou ne pas avoir été assez « braves » face à la situation de harcèlement (Crowley, 2022).

1.6.2 Les réactions des personnes témoins : absence d'intervention ou minimisation

Selon les études consultées, entre 43 % et 92 % des personnes œuvrant dans les industries culturelles indiquent avoir été témoins d'un incident de harcèlement sexuel au travail (Aftermetoo, 2021 ; Lehman et Morris, 2018 ; Musicians' Union, 2021 ; Stone, 2020). Que ces témoins soient des collègues ou des membres des publics, les données font état d'une différenciation en fonction du genre. Les femmes et les personnes non binaires rapportent avoir noté la présence de VACS au travail en plus grand nombre que leurs collègues masculins (FIA-LA et UNI Americas MEI, 2021).

De façon générale, les personnes présentes au *Sommet* estiment que les témoins n'interviennent pas ou très peu et que, malgré les vagues successives de dévoilements publics du mouvement #MoiAussi, ce n'est pas dans la « culture » du milieu de dénoncer les cas de VACS dont on est témoins. Des représentant·es de syndicats ou d'associations professionnelles affirmaient n'avoir jamais reçu d'appels de témoins pour signaler une situation de VACS. D'autres participant·es au *Sommet* observent plutôt une minimisation de la gravité des VACS de la part des témoins, qui serait symptomatique de leur malaise à l'égard de ces situations. Cette minimisation peut aller jusqu'à excuser les VACS commises avec des justifications telles que : « Il avait bu » ; « il n'est pas comme ça » ; « tu exagères » ; « c'était juste une petite tape sur les fesses » ; « c'est juste une blague ». Les répondant·es rapportaient que lorsque les cas de VACS sont médiatisés, il devenait en général rapidement évident que « tout le monde le savait » dans le milieu, ce qui met en lumière « une espèce de tolérance », « une omertà sur les personnes qui commettent des agressions », une « culture du silence ». Dans le cas des témoins qui sont membres des publics, une étude sur l'industrie de l'humour souligne la dissonance cognitive qui peut toucher les *fans* lorsque leur humoriste favori est accusé de VACS (Oppliger et Mears, 2020). L'affection entretenue pour les artistes peut donc favoriser cette minimisation des VACS chez les témoins et, de là, leur banalisation.

Les études consultées corroborent l'idée selon laquelle **le fait de ne pas dénoncer les VACS conduit non seulement à la normalisation de ces comportements, mais également à en décourager la dénonciation chez les autres, contribuant ainsi à renforcer la « culture du silence »**. Dans l'industrie musicale australienne, certains comportements perpétrés par des artistes constituaient des « secrets ouverts », sans que des initiatives soient mises en place pour changer les choses (Shehadie et The Review Team, 2022). Cette culture du silence a également été observée dans les milieux du théâtre (Fallow et Mullan, 2021 ; Park, 2022 ; Spencer, 2018) et de l'humour (Bernier *et al.*, 2022).

Parmi les explications à l'absence d'intervention de la part des témoins ou à leur minimisation de la gravité des cas de VACS, les participant·es nommaient la difficulté à reconnaître les VACS, le flou quant à la responsabilité de prendre en charge les situations de VACS, la réticence à s'ingérer à titre de personne tierce dans des situations

de nature sexuelle et la peur de représailles sur sa carrière ou sur celle des personnes directement impliquées dans la situation de VACS. En revanche, les participant·es soulignaient que les vagues de dévoilements publics dans la foulée du mouvement #MoiAussi ont abaissé le seuil de tolérance aux VACS. Sans qu'il s'agisse de dénonciations, il semblerait que davantage de témoins parleraient de VACS et joueraient le rôle d'allié·es (parfois nommé·es « parrains » et « marraines » par les participant·es au *Sommet*), en dirigeant les personnes victimes vers les ressources de signalement et de soutien appropriés, qu'elles soient formelles ou informelles (à ce sujet, voir les sections « SOUTENIR » et « PRENDRE PAROLE » de la deuxième partie de ce rapport).

1.6.2.1 Difficulté à reconnaître les VACS dont on est témoin

Selon des participant·es au *Sommet*, le fait que les témoins réagissent peu ou minimisent les VACS serait lié au fait que **les témoins éprouvent des difficultés à identifier une VACS d'un point de vue extérieur à la situation**, notamment par manque de formation, tel que développé plus haut en ce qui concerne les personnes victimes. En outre, des participant·es observaient que, dans les milieux festifs, certaines personnes affirment que des VACS, « ça n'arrive pas chez nous » ou « ça n'arrive pas dans mon événement ». Ces opinions peuvent faire en sorte qu'une VACS ne sera pas reconnue comme telle dans ces contextes, créant ainsi un décalage avec les statistiques alarmantes rapportées en introduction de ce rapport.

1.6.2.2 Flou quant à la responsabilité de prise en charge

Les personnes présentes lors du *Sommet* notaient aussi que **les témoins ne savent pas si cela relève de leur responsabilité que de signaler des VACS à titre de personnes tierces ou d'intervenir lorsque celles-ci surviennent**.

Plus le nombre de personnes concernées par un cas de VACS est grand, plus les témoins auraient l'impression qu'il sera « pris en charge par quelqu'un d'autre ». Cet « effet de foule » est d'autant plus paralysant dans les contextes festifs, où les témoins peuvent toujours se dire que quelqu'un d'autre a vu et que « quelqu'un d'autre va le faire ». Des répondant·es estiment que les témoins de VACS « ne savent pas comment réagir », ne se sentent pas « outillé·es pour intervenir » et « se sentent démunie·es » : « C'est dans le savoir-quoi-faire qu'on est laissé·es à nous-mêmes. »

À l'opposé, les gens qui sont témoins de VACS peuvent avoir l'impression qu'ils ont l'obligation de dénoncer. Or, sur le plan juridique, les personnes témoins ne sont pas contraintes de dénoncer une situation de VACS, à moins que cela ne soit indiqué dans une politique interne. Cependant, il est à noter que lorsqu'une personne témoin se trouve en position d'autorité (gestionnaire, direction, etc.), cela fait partie de son obligation de loyauté envers son employeur que de dénoncer le harcèlement ou les violences envers ses employé·es.

1.6.2.3 Réticence à s'ingérer dans les situations de nature sexuelle des autres

Un autre élément qui expliquerait l'absence de réaction ou la minimisation des VACS de la part des témoins, selon les participant·es au *Sommet*, relèverait de leur **réticence à s'ingérer dans les situations de nature intime ou sexuelle qui concernent les autres**. Selon les participant·es, beaucoup de témoins se disent: « Si je ne suis pas impliqué·e dans une situation de VACS, elle ne me regarde pas. » À l'opposé, d'autres sont d'avis que les VACS concernent tout l'entourage professionnel des personnes directement impliquées, puisque dans les contextes de collectifs (par exemple, groupes de musique, troupes de théâtre, etc.), la situation est susceptible d'exercer un impact sur l'ensemble des membres du collectif.

Des participant·es expliquaient que les témoins attendent souvent que la personne victime « exprime elle-même son malaise » plutôt que d'interpréter le malaise à sa place. Les témoins se disent alors: « J'espère qu'elle est correcte. » ; « Je vais attendre qu'elle exprime son malaise. » ; « Si elle ne dit rien, c'est qu'elle doit se gérer elle-même toute seule. » Les personnes participantes au *Sommet* étaient d'avis qu'à cet effet, tout n'est pas « tout noir, tout blanc » et que les situations peuvent sembler consenties de part et d'autre, vues de l'extérieur. « Si ça se trouve, rapportait l'une d'entre elles, j'ai mal compris et c'est un gros malentendu. Si j'en parle, je vais mettre tout le monde dans la merde. »

Des personnes participantes ajoutaient qu'elles souhaitaient avant tout respecter le libre arbitre des personnes victimes. Elles estiment important de demander à la victime présumée comment elle a perçu et vécu l'acte qui leur a semblé problématique de l'extérieur, souhaitant respecter ses choix à la fois pour déterminer si oui ou non la situation doit être signalée, mais également la manière de la raconter. Une personne victime peut refuser que soient enclenchés un signalement ou une intervention – par peur de représailles ou autres, tel que développé ci-haut et dans la sous-section 2.3.2.7 « La formation «témoin actif» » de la deuxième partie du rapport.

1.6.2.4 Peur de représailles sur la carrière

Comme les personnes victimes, les témoins peuvent craindre les représailles sur leur carrière à la suite d'un signalement ou d'une intervention. C'est d'ailleurs l'élément le plus souvent cité comme étant susceptible d'expliquer l'absence d'action de la part des témoins de VACS: la peur de représailles engendrerait une « paralysie » et les empêcherait d'« agir en alliés ». Plus précisément, les témoins parlent de la peur de « l'effet boule de neige » que peut susciter un signalement de VACS à titre de personne tierce, de ses « répercussions sur le travail », des « conséquences sur les collaborations à venir » et sur la « capacité à avoir des contrats » ; de la peur d'avoir « mauvaise réputation », « de perdre [sa] job », « de perdre de l'argent », d'être « retracé·e » et de se « retrouver sous le *follow spot* », « de mettre quelqu'un dans le pétrin ou encore que ça me (le témoin) retombe dessus » ; d'être « pris·e en grippe » et que l'intervention fasse de la personne témoin un bouc-émissaire.

À cela s'ajoute le fait que dans certains secteurs, comme le milieu littéraire, certaines personnes « portent plusieurs chapeaux » (par exemple, critique littéraire, pigiste, libraire, etc.). Dénoncer une situation de VACS met la personne témoin dans une position inconfortable : comme la personne qui a commis des VACS « est partout », elle pourrait éventuellement se trouver en situation de pouvoir face à cette personne témoin, et ce, dans différentes circonstances (par exemple, comme membre d'un jury).

Des participant·es observent enfin que certaines personnes témoins, selon ce qu'elles décident de faire, peuvent subir des conséquences psychosociales qui s'apparentent à celles qui pèsent sur les victimes : isolement, absentéisme, perte de productivité au travail, par exemple. Le souhait que les personnes témoins soient accompagnées afin qu'elles puissent agir sans devoir craindre de répercussions négatives sur leur carrière a été souvent exprimé aux tables de discussions (à ce sujet, voir la sous-section 2.5.3 portant sur le signalement interne dans la deuxième partie du rapport).

*

Si les récents mouvements de dévoilements collectifs de situations de VACS sur les réseaux sociaux numériques ont participé à lever la loi du silence qui régnait dans plusieurs secteurs culturels, les personnes ayant subi des VACS et les témoins peuvent faire l'objet de représailles et de traumatismes psychologiques pour avoir fait le choix de prendre parole en matière de VACS, ce qui, au bout du compte, en conduit plusieurs à garder le silence (Dugan, 2020). Comme le citait un·e répondant·e lors du *Sommet* : « On ne dit rien, tant comme victimes que comme témoins, pour ne pas perdre la face et ne pas perdre de *job*. » Les contextes qui favorisent le signalement sont détaillés dans la section « PRENDRE PAROLE » de la deuxième partie de ce rapport.

1.7 Principales préoccupations du milieu culturel québécois en matière de VACS

À la lumière de cet état des lieux, il nous est possible de dégager ce qui apparaît le plus préoccupant en matière de VACS au sein du milieu culturel québécois, et ce, en vue d'envisager les pistes de solutions à mettre en œuvre.

1.7.1 La paralysie du milieu

« C'est un peu comme la patate chaude. »

Plusieurs personnes ayant participé au *Sommet* parlaient d'une « paralysie » du milieu, qui ne sait pas comment aborder de manière collective le problème des VACS, que ce soit en raison de sa complexité, d'un défaitisme ou d'une désensibilisation amenant

à « tenir pour acquis que les VACS vont arriver », ou encore de **l'impression que les impacts réels des initiatives de lutte contre les VACS sont limités.**

Cette paralysie est également entretenue par un **sentiment de ne pas savoir quoi faire** dans le milieu, tant pour accompagner les personnes ayant subi des VACS que celles en ayant commis, à l'égard du soutien direct qui peut leur être offert et des mécanismes qui peuvent être enclenchés pour favoriser leur réintégration en tant que personnes dignes dans leurs milieux de travail, de loisir et d'apprentissage. Un·e participant·e parlait de « fatigue », de « démoralisation », du « grand sentiment d'impuissance » et de la solidarité des victimes comme de celles des allié·es qui diminue et se fragmente à force de voir « des artistes qu'on aime avoir été dénoncé·es » et des personnes ayant commis des VACS « revenir sans réparation ». L'absence d'un cadre éthique ou juridique qui permettrait de répondre aux besoins d'apaisement des personnes ayant subi des VACS participe aussi à ce sentiment de démoralisation.

Cette paralysie entraîne également un sentiment de culpabilité répandu dans le milieu, de « ne pas avoir assez fait » ou de « ne pas avoir fait la bonne chose » pour les personnes directement concernées par une situation de VACS. Plusieurs organisations partagent l'impression de se relancer la responsabilité d'agir à l'égard des VACS, comme si le problème était « une patate chaude ». Pourtant, elles se sentent responsables d'une partie du problème, car en n'agissant pas ou en agissant peu ou mal à l'égard des VACS, elles ont l'impression d'encourager le statu quo et d'entretenir des milieux de travail non sécuritaires.

1.7.2 Une difficulté à se situer dans un monde qui se transforme

« On ne peut plus rien dire. »

Une autre des préoccupations majeures du milieu culturel concerne la difficulté de certains individus à « **trouver leur place** » dans une société ébranlée par les vagues de dévoilements de VACS sur les réseaux sociaux.

Si les mobilisations récentes ont permis de sensibiliser le milieu de la culture à l'égard des VACS, elles ont aussi transformé plus généralement l'acceptabilité de ces comportements à l'échelle de la société québécoise. Des personnes ayant participé au *Sommet* rapportaient les propos d'hommes de leur entourage professionnel qui se sentent « perdus », qui « ont de la difficulté à trouver leur place dans un monde post-#MeToo » et qui ne savent plus ce que sont les « bons mots », les « bonnes habitudes ». Selon certain·es participant·es, cette difficulté à se situer dans un monde changeant peut mener à des réactions défaitistes ou réactionnaires de la part de ces individus, qui peuvent tendre à minimiser l'ampleur du problème : « On ne peut plus rien faire. » ; « Le monde exagère, les gens sont bien trop susceptibles. » ; « Ce n'était vraiment pas si pire que ça. » Ces réactions amènent des personnes ayant été victimes

ou témoins de VACS à douter d'elles-mêmes et de leurs réactions face aux VACS, ce qui, en fin de compte, contribue à ce que le milieu culturel se fragmente et se polarise.

1.7.3 Un grand besoin de ressources et d'outils

Il ressort des discussions tenues lors du *Sommet* le désir criant de « structures convenables pour prévenir les cas de VACS » ainsi que de « **balises** », de « **marches à suivre** », « **d'outils éthiques** », afin d'arriver à « évaluer les cas et leur gravité » et à déterminer « ce qui est acceptable, ce qui ne l'est pas ». Un·e représentant·e d'une organisation se questionnait: « Comment intervenir dans les limites institutionnelles de chaque organisation ? [...] Où s'arrête le pouvoir d'action d'une organisation informelle, bénévole ? »

Des organisations s'estiment particulièrement prises au dépourvu dans les cas de dévoilements sur les réseaux sociaux numériques qui « ne relèvent pas d'une poursuite au criminel ou au civil, ce n'est pas prouvé, ce sont des rumeurs, des oui-dire, il n'y a pas eu d'enquête ! » Tel qu'exprimé par une personne ayant participé au *Sommet*:

C'est comme si le tribunal se continuait sur la place publique [...] Selon moi, ce n'est pas comme ça qu'on devrait fonctionner. On a besoin d'une image plus claire des recours possibles. Il n'y a plus de ligne entre coupable et non coupable, blanchi [et] non blanchi, on met tout ça dans un gros « pot ». Les victimes ont l'impression de ne pas savoir où aller ; les organisations ne savent pas quoi faire avec ça non plus. Ça serait le *fun* que tout le monde marche au même pas.

Pour les organisations qui remettent des prix, des reconnaissances, des bourses ou des subventions aux artistes et autres professionnel·les de la culture, la question du « **droit à la récompense** » se pose. Quel est le rôle du milieu à la suite d'un signalement de VACS à l'égard d'une personne considérée pour une récompense ? Elles trouvent difficile de « statuer sur une situation », entre l'exclusion de la personne visée par le signalement de VACS, le souhait que la personne ne soit pas traitée injustement, et leur volonté d'« éventuellement » réintégrer les personnes ayant commis des VACS. Pour les personnes présentes au *Sommet*, la question du droit à la récompense est liée à celle de la **censure**, qui pousse les organisations à se demander où elles tracent la ligne – et si elles la tracent – entre les gestes ou paroles d'un·e artiste et le contenu de ses œuvres.

De même, des personnes représentant des organismes de financement se demandaient **comment établir les balises permettant de déterminer sur quelle base un individu ou une entreprise doit être financé·e ou non à la suite d'une situation de VACS signalée**. Quel est le rôle d'un organisme offrant des subventions provenant de fonds publics dans l'encadrement de milieux de création, de travail, d'apprentissage et de loisir plus sains ?

Il en va de même pour les programmeurs de spectacles, les diffuseurs et les associations professionnelles, qui se demandent **quand exclure** ainsi que **quand et comment réintégrer une personne qui aurait fait l'objet d'un signalement de VACS**. Plusieurs organisations déplorent de ne pas avoir de « **guide** », de « **réponse** » à cet égard et estiment qu'elles « **navigate[nt] dans des eaux très troubles** » où chacun « doit trouver sa propre recette », « doit se débrouiller [tout seul] et trouver les solutions du bord, même si c'est parfois débattable sur le plan éthique ».

1.7.4 Les limites des politiques anti-VACS

Les organisations qui ont adopté des **politiques** anti-VACS rapportent plusieurs limites quant à leur opérabilité. Des personnes ayant participé au *Sommet* parlaient d'organisations qui sont beaucoup « dans la performance » (« Regardez, on a mis ça en place ! ») alors qu'une fois rédigées, les politiques se confrontent à des difficultés importantes en matière d'applicabilité. Aux particularités du milieu culturel détaillées dans la section 1.3 s'ajoute le fait que, dans plusieurs secteurs, **les organisations sont petites** et bénéficient de **peu de ressources humaines et financières**, ce qui fait qu'elles disposent de peu d'outils pour élaborer et faire appliquer ces politiques. Dans d'autres secteurs, c'est plutôt le **caractère temporaire des organisations** qui est vu comme problématique. Dans le secteur de l'audiovisuel, des équipes de production supposées responsables d'appliquer les politiques sont démantelées rapidement après la fin de la production. Pour synthétiser cette difficulté d'application, un·e participant·e exprimait :

Je trouve que les politiques sur papier, elles sont là, elles sont faciles, mais au moment de l'application, c'est plus difficile. Il faudrait mieux expliquer, de manière plus concrète, ce qui doit être fait dans tel ou tel cas. Pour qu'on puisse aller au-delà des vœux pieux. On est contre les VACS ; tout le monde est contre les VACS, mais comment on intervient lorsqu'il y a des VACS ? Il est là le défi.

1.7.5 La volonté de mieux prendre soin des milieux de travail et des œuvres

« Après le mouvement #MoiAussi, on a réalisé que des années d'accumulation de gestes anodins avaient affecté des personnes qui œuvrent dans le milieu. »

Les personnes ayant participé au *Sommet* ont d'abord souligné la volonté partagée du milieu culturel **de se concerter pour agir contre les VACS**, comme en a témoigné la réponse enthousiaste des 50 organisations participantes. Pour plusieurs représentant·es de ces organisations, les VACS ont créé au fil des ans des « environnements de travail toxiques » qui nuisent en la confiance entre collègues de travail et au climat général de travail dans le milieu culturel.

Au-delà du climat de travail, les VACS ont aussi eu des **impacts négatifs sur la création et sur la réception des contenus culturels québécois**. Lorsqu'une personne ayant subi des VACS quitte le milieu culturel à la suite d'une ou plusieurs VACS ou qu'une personne ayant commis des VACS est mise ou se met elle-même en retrait, cela peut occasionner le retrait de personnages ou de certains épisodes d'une série télévisée, par exemple, ou faire en sorte qu'un·e scénariste ne peut continuer à écrire son scénario, ce qui a des répercussions sur la forme et le contenu de l'œuvre. L'historique en matière de VACS des personnes participant à une œuvre peut aussi influencer la réception de cette dernière et la réputation de l'organisation qui la promeut ou la diffuse.

1.7.6 Un milieu prêt à passer l'action

Il ressort des discussions tenues lors du *Sommet* un consensus à l'effet qu'il y a aujourd'hui dans le milieu culturel « plus de gens conscients de ce qu'est le harcèlement, de ce qu'il ne faut pas faire, de ce qu'il faut éviter » ; « le monde fait de plus en plus attention à ses mots » ; « plus de gens ont pris conscience qu'il y a un problème ». Les personnes ayant participé au *Sommet* parlaient d'un « changement de culture » qui se fait « petit à petit » et d'un sentiment général que « le milieu est plus sensibilisé, mais aussi plus sensible » ; « on en parle plus [qu'avant] ». Cependant, bien que « beaucoup de choses aient changé sur papier », plusieurs se demandent si cela se traduit dans les pratiques. Par exemple, les politiques en place contribuent-elles à une amélioration réelle des climats de travail, de loisir ou d'apprentissage ? Comment faire en sorte qu'elles exercent un effet tangible sur un changement de culture ? Plusieurs notent la **difficulté à mesurer les impacts de cette plus grande sensibilité aux VACS et des outils nouvellement mis en place**, et plus largement, un **besoin criant de documentation sur la réalité des VACS dans chaque secteur culturel** afin de pouvoir mettre en place des actions éclairées et réellement transformatrices.

Les participant·es au *Sommet* observaient aussi que bien souvent, les personnes qui participent aux rencontres, aux initiatives de sensibilisation et autres mesures de changement en matière de VACS sont celles qui semblent déjà sensibilisées ou convaincues de l'existence du problème. Plusieurs personnes posaient des questions telles que : « Comment fait-on pour **sensibiliser et mobiliser tout le monde dans cette cause, les gens de tous genres, de tous âges et de tous profils ?** Comment faire pour que tout le monde se sente interpellé ? » Autrement dit, les participant·es se demandaient comment faire en sorte « que ce ne soit plus un problème de femmes, dont s'occupent les femmes, mais que tout le monde se sente concerné ». Un consensus fort a été établi aux tables de discussions sur l'importance, voire l'urgence de « sortir d'une posture individuelle pour favoriser des initiatives collectives [et mixtes] dans lesquelles tout le monde aura[it] confiance ».

C'est à l'ensemble de ces préoccupations que la deuxième partie du présent rapport répond.